



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 1er octobre 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143438009

Accorder un contrat à Composants industriels Wajax pour la fourniture d'une pompe de marque Moyno à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 57 687,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P14-030-AE - (1 seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1140720002

Accorder un contrat à MP ECO inc pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au CESM , pour une somme maximale de 575 537,26\$, taxes incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2014-01 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1135897002

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 752 696,38 \$ (contrat de 1 460 580,32 \$ et incidences de 292 116,06 \$) - Appel d'offres public # 14-44001 (7 soumissionnaires)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1145897006

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 720 719,90 \$ (contrat de 1 214 125,88 \$ et incidences de 506 594,02 \$) - Appel d'offres public # 14-44002 (5 soumissionnaires)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Centres de services - 1140077001

Conclure avec Corporation de literie Sommex une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de matelas, sommiers et bases de lit pour les casernes de pompiers - Appel d'offres sur invitation no 14-13697 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Montant approximatif de 59 844,49 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143456003

Accorder un contrat à l'entreprise Développement Atrium inc. pour la réalisation de travaux de sécurisation de la verrière, située au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 103 680,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5726 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141670002

Approuver la convention de cession intervenue entre la Ville de Montréal et Entreprise de construction T.E.Q. inc. du contrat octroyé à la firme L.M.L. Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Stade de soccer de Montréal au CESH / Autoriser une dépense additionnelle de 71 161,93 \$ dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 667 570,12 \$ à 39 738 732,05 \$, taxes incluses

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 10 septembre 2014, 8 h 30, à l'article 20.007

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.011 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145840006

Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue au Centre de la petite enfance Crocus, pour un terme de 7 mois, soit du 1er août 2014 au 28 février 2015, des espaces d'une superficie d'environ 399,48 m² situés à l'intérieur de la caserne de pompiers no 27, sise au 5357, avenue Gatineau, pour un loyer total de 36 372 \$, excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.012 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1141361005

Accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 230 301 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.013 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1146340003

Accorder un soutien financier total de 124 000 \$ à 22 organismes pour 26 événements, dans le cadre de la deuxième date de tombée du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Approbation des recommandations des comités et commissions

CE Service du greffe - 1141159003

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville, Direction performance greffe et services administratifs - 1141082011

Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour les années 2014 et 2015, d'un montant de 45 556,12 \$, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières provenant des organismes Solidarité Ahuntsic et Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville dans le cadre du programme "Énergiz'toi"

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Pierrefonds-Roxboro, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1141294006

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une commandite de la Banque nationale du Canada au montant de 4 000 \$ en soutien des festivités entourant la Fête du Canada et autoriser un virement de crédit au budget de fonctionnement 2014

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Anjou, Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe - 1142911006

Modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 370 000 \$, taxes incluses, provenant de la facturation pour les dépenses énergétiques associées à l'opération des arénas Chaumont et Chénier dans le cadre du contrat numéro 2007-03 à la firme Dessau - Soprin, le tout, en vertu de l'article 6.1 du cahier des clauses particulières du devis du contrat numéro 2007-03

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1140879003

Accepter un revenu supplémentaire de 2 300 \$, excluant les taxes, de la Société de la Place des Arts pour la tenue d'une représentation du spectacle Jack et le haricot magique, une production du théâtre La Roulotte. Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenu de 2 300 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Ville-Marie, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1140644002

Autoriser un virement budgétaire de 47 979,78 \$ en provenance du PTI 2014-2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) relié au Programme d'accessibilité aux immeubles municipaux pour des travaux d'accessibilité au centre Alexandre-DeSève

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des technologies de l'information - 1144114004

Autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 \$ entre différents projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1134501011

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel aux fins de transfert au propriétaire riverain de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2e Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension »

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143496004

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville »

40.003 Règlement - Domaine public

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1134386008

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 16e Avenue entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles »

40.004 Règlement - Domaine public

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144386008

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras entre la 62e Avenue et la 63e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles »

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	18
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	9
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	2

CE : 20.001
2014/10/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143438009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à Composants industriels Wajax un contrat pour la fourniture d'une pompe de marque Moyno à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 57 687,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P14-030-AE - 1 seul soumissionnaire conforme.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Composants industriels Wajax un contrat pour la fourniture d'une pompe Moyno à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 57 687,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-030-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-09-19 12:06

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143438009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à Composants industriels Wajax un contrat pour la fourniture d'une pompe de marque Moyno à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 57 687,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P14-030-AE - 1 seul soumissionnaire conforme.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (ci-après la « Station ») exploite 21 décanteurs qui sont d'énormes bassins destinés à récupérer les eaux usées provenant des dessableurs. Les eaux usées y restent environ deux heures pour permettre aux matières en suspension et aux floccs formés à l'aide de produits chimiques de se déposer au fond. Des ponts racleurs grattent les boues déposées au fond du bassin et les écumes flottantes en surface. Les boues et les écumes sont ensuite pompées vers le bâtiment des boues pour y être déshydratées et incinérées.

Le système de pompage des boues pour 14 des 21 décanteurs est composé de 16 pompes à cavité progressive dont 14 sont de marque Netzsch et 2 de marque Moyno.

L'absence de standards entre les différents manufacturiers pour ce type de pompe fait en sorte que l'installation des pompes est conçue spécifiquement pour recevoir le type de pompe sélectionnée. La Station ayant été conçue pour recevoir des pompes du fabricant Netzsch, il s'ensuit que la station a poursuivi l'exploitation en remplaçant celle défectueuse par d'autres du même fabricant pour éviter d'avoir à effectuer des travaux d'adaptation qui peuvent être aussi importants que l'acquisition des pompes.

Ainsi, la Station dépend pour son système de pompage des boues essentiellement d'un seul fabricant. Advenant un défaut d'approvisionnement des pompes, un déversement des boues pourrait survenir des conséquences environnementales ce que nous désirons éviter.

Par ailleurs, le fait d'avoir une multitude de types de pompes aurait également des conséquences, entre autres, puisqu'il faudrait approvisionner des pièces de rechange et, surtout, assurer une formation adéquate du personnel chargé de la maintenance sur chaque type de pompes.

Dans un souci d'amélioration, la Station a profité en 2011 de travaux de réfection de deux décanteurs pour installer deux pompes Moyno. Ce choix avait été orienté sur l'expérience acquise au sein de la Station avec d'autres types de pompes du fabricant Moyno pour

d'autres usages. Par prudence, deux pompes seulement ont été installées en parallèle avec des pompes Netzsch sur deux décanteurs distincts. L'expérience s'avère jusqu'ici positive. Toutefois, la configuration actuelle, soit le parallélisme des pompes, ne permet pas d'évaluer le réel rendement de ces pompes puisque l'arrêt de l'une est compensé par le fonctionnement de l'autre et vice versa.

Dans ce contexte, la Station désire obtenir plus de données sur la fiabilité, la robustesse et les performances propres des pompes Moyno. Pour ce faire, elle désire acquérir une pompe Moyno pour que cette fois, celle-ci soit associée à un décanteur dont les pompes ne fonctionnent pas en parallélisme. Si l'expérience s'avère concluante, le service pourrait éventuellement équiper les décanteurs avec cette nouvelle marque de pompes pour obtenir un produit toujours plus performant, plus fiable et plus robuste en mettant fin à notre dépendance à un seul fabricant.

Dans cet esprit, le 14 juillet 2014, nous avons fait parvenir un appel d'offres sur invitation à cinq firmes pouvant distribuer les pompes Moyno. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 juillet 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0286 - 29 août 2013 - accorder un contrat à Wajax composants industriels pour l'achat de deux pompes à cavité progressive de marque Moyno, pour une somme maximale de 115 561,37 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif

CE13 0062 - 23 janvier 2013 - accorder un contrat à la compagnie Wajax composants industriels pour l'achat d'une pompe à cavité progressive de marque Moyno, pour une somme maximale de 58 298.07\$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

CG11 0381 24 novembre 2011- accorder un contrat de gré à gré à Peacock inc. pour l'achat de deux pompes à cavité progressive de marque Moyno, pour un montant de 112 674,10 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

DESCRIPTION

Ce contrat prévoit la fourniture et la livraison d'une pompe à cavité progressive complète de marque Moyno modèle 4H115G1 CDQ 3DAA avec corps en fonte incluant un moteur de 40HP et un réducteur.

JUSTIFICATION

L'ajout d'une troisième pompe de marque Moyno aux décanteurs permettra de vérifier la durabilité de ce modèle de pompe dans des conditions où le volume pompé et la densité des boues sont plus exigeants. Si les résultats s'avèrent concluants, il sera possible de réduire significativement les coûts d'entretien de ces pompes aux décanteurs et d'augmenter leur durée de vie.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Composants industriels Wajax	57 687,56 \$		57 687,56 \$
Dernière estimation réalisée	58 000,00 \$		58 000,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-312,44 \$
			-0,54 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$
--

Lors de l'ouverture des soumissions, un seul soumissionnaire a soumis une proposition conforme; soit la compagnie Composants industriels Wajax. Les compagnies BDI Canada et Aquateck se sont désistées et nous ont confirmé par écrit qu'elles ne pouvaient soumettre une proposition compétitive pour ce produit. La compagnie John Brooks n'a pas déposé de soumission. La compagnie DRN industriel nous a fait parvenir une soumission par courriel à la date d'ouverture et la copie originale dans une enveloppe cachetée le lendemain de l'ouverture. De ce fait, cette proposition devenait irrecevable puisqu'elle ne respectait pas la clause 22 des instructions aux soumissionnaires qui stipule que "quel que soit le mode d'expédition choisi par le soumissionnaire, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver **physiquement, sous pli cacheté**, à l'endroit, à la date et à l'heure indiqués à l'appel d'offres pour son ouverture en public tel que prévu."

Considérant que la soumission de Composants industriels Wajax est conforme à notre estimation, il est recommandé d'octroyer le contrat à cette firme, au montant de sa soumission; soit 57 687,56 \$, toutes taxes incluses.

L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 29 mai 2014. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 57 687,56 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 52 035,81 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (2 508,70 \$) et provinciale (3 143,05 \$).

Cette dépenses sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Biens non durables / pièces et accessoires -matériel roulant, équipements et infrastructures

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier est refusé, nous ne pourrons pas poursuivre les tests en cours. En l'absence de données probantes sur la robustesse, la fiabilité et les performances de cette pompe, il sera pratiquement impossible d'élaborer un devis qui nous permettra d'obtenir des pompes plus performantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Emission du bon de commande : 3 octobre 2014

Livraison : 29 décembre 2014

Installation : 15 janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-06

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien
En remplacement de Richard Fontaine,
directeur

Approuvé le : 2014-08-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-09-17



Dossier # : 1140720002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à MP ECO inc pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au CESM , pour une somme maximale de 575 537.26\$ (tx incluses)- Appel d'offres public ENV CESM 2014-01 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à MP Eco inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au CESM, pour une somme maximale de 575 537.56\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 775598 ENV CESM-2014-01;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-09-19 12:08

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140720002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastrucutres - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à MP ECO inc pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au CESM , pour une somme maximale de 575 537.26\$ (tx incluses)- Appel d'offres public ENV CESM 2014-01 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de St-Michel est composé principalement d'un ancien site d'enfouissement d'une superficie de 72 hectares où ont été éliminés ± 39 millions de tonnes déchets de différentes natures. La portion organique de ces déchets enfouis produit sous certaines conditions un gaz appelé biogaz constitué principalement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂). Le biogaz en question est généré tant qu'il reste de la matière organique à décomposer et s'étend sur plusieurs décennies.

Depuis la reprise du site Miron en 1988 par la Ville de Montréal, plus de 60 millions de dollars ont été investis afin de capter ce gaz explosif. En 1995, la Ville de Montréal signe une entente de 30 ans avec un partenaire privé du nom de Gazmont pour la transformation du biogaz en énergie électrique redistribuée dans le réseau d'Hydro-Québec. Pour la valorisation du biogaz, notre partenaire Gazmont consommait près de 95% du biogaz capté. En janvier 2014, un bris majeur de l'unique turbine a mis l'usine temporairement hors service, différentes alternatives sont actuellement à l'étude pour la remettre en opération. Depuis ce bris à l'usine de Gazmont, le biogaz est détruit avec les torchères du CESM passant leur temps de marche de ±5 % à 100 % du temps. De plus, Gazmont peut mettre fin à ses opérations dès 2016, soit le premier terme de fin de la présente convention avec la Ville.

Les torchères actuelles ont plus de 20 ans de service. Depuis les années 1990, les développements technologiques ont permis de concevoir des torchères plus efficaces et qui se prêtent mieux dans un contexte de parc urbain. Les flammes de combustion sont totalement invisibles.

Le lancement de l'appel d'offres public via le Service électronique d'appel d'offres du

gouvernement du Québec (SEAO) a eu lieu le 10 juin, l'ouverture le 14 juillet (35 jours). Aucun addenda n'a été émis. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le projet consiste à la fourniture et l'installation d'une torchère pour détruire de façon efficace le biogaz produit par les déchets du CESH qui ne peut pas être valorisé par notre partenaire Gazmont.

Un montant de \$40 000 est prévu en travaux contingents représentant moins de 8% de la valeur totale de la soumission la plus basse qui s'élève à 575 537,26\$ tx incluses

Aucune dépense incidente n'est prévue. Ce projet a fait l'objet d'un appel d'offres publics via le SEAO, quatre (4) soumissions reçues.

JUSTIFICATION

Le CESH possède actuellement trois torchères de vieille génération (1990) qui ont une efficacité de destruction de \pm 95% (non vérifiable) avec une flamme visible de près de 7 mètres de hauteur alors qu'une torchère à flamme cachée atteint >99% d'efficacité (mesurable) avec une flamme totalement invisible. Le méthane contenu dans le biogaz est un gaz à effet de serre (GES) 21 fois plus puissant que le CO₂.

Compte tenu de l'âge des torchères actuelles, de leur efficacité, de la transformation prochaine du Complexe environnemental de Saint-Michel en parc urbain, et afin d'obtenir une garantie d'autonomie vis-à-vis notre partenaire, un taux plus élevé de destruction, il est recommandé d'ajouter à nos infrastructures une torchère de biogaz à flamme cachée et donc d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

10 preneurs de cahier de charge.

4 soumissions déposées (40%) dont 3 conformes.

1 désistement pour raison d'incapacité de respecter les exigences de qualification.

5 soumissions non déposées (50%) dont un preneur qui est fournisseur seulement et un autre ayant déposé une soumission mixte (2 preneurs de nom différent sous une même et unique soumission - non conforme) la plus élevée de tous.

Soumissions conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Mpeco inc	529 547,26	45 990,00	575 537,26
Filtrum inc	780 335,33	45 990,00	826 325,33
Descimco	791 966,20	45 990,00	837 956,20
Estimation des professionnels (\$) Estimation faite par professionnel interne	496 404,56	45 990,00	542 394,56
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			700 616,26
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)			32,30%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			262 418,94

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		49,56%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		33 142,70
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		6,68%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		250 788,07
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		47,36%

L'Écart entre le plus bas soumissionnaire et les autres se manifeste particulièrement dans deux postes soient ceux d'une dalle de béton sur pieux (\pm \$60 000) et la fourniture et raccordement du panneau de contrôle (\pm \$60 000). Selon notre compréhension, les autres entrepreneurs ont surestimé la complexité, les frais de design et fabrication de cette dalle sous la torchère. Il en serait de même pour le panneau électrique et le raccordement alors que l'entrepreneur le plus bas est spécialisé dans ce domaine soit le contrôle de procédé.

L'analyse des soumissions a démontré des irrégularités mineures dans un cas et majeures dans un autre cas menant à son rejet, le détail de cette analyse est annexée en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement à cette fin à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post-fermeture du site d'enfouissement du CESH du Service de l'environnement dans le poste budgétaire des travaux de construction pour l'année 2014 dans une proportion de 20% et sera priorisée lors de la confection budgétaire 2015 à hauteur de 80% du coût de réalisation du projet. Le détail des calculs ainsi que la répartition de la dépense sont présentés en pièces jointes.

Tableau sommaire toutes taxes incluses			
	2014	2015	Total contrat
Contrat	105 909,45	423 637,81	529 547,26
Contingences	0,00	45 990,00	45 990,00
Contrat et contingences	105 909,45	469 627,81	575 537,26

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le réseau de captage de biogaz du site d'enfouissement du Complexe environnemental Saint-Michel, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La combustion de biogaz à l'aide d'une torchère à flamme cachée permet d'atteindre plus de 99 % d'efficacité de destruction du biogaz vs \pm 95 % non vérifié pour les torchères actuelles du CESH.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit pour le Service de l'environnement de respecter nos engagements sociaux de réduire la quantité de GES en maximisant le taux de destruction d'un gaz 21 fois plus

dommageable que le CO₂. L'installation d'une torchère plus efficace va confirmer le leadership de la Ville de Montréal dans la lutte aux changements climatiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat: oct 2014
Début des travaux: novembre 2014
Mise en marche: avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Diane MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LEROUX
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-15

Luc BORNAIS
Chef de section - soutien tech. et opérations-
complexe env. st-michel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2014-09-17



Dossier # : 1135897002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 752 696,38 \$ (contrat de 1 460 580,32 \$ et incidences de 292 116,06 \$) . Appel d'offres public # 14-44001 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme de 1 460 580,32 \$. Appel d'offres public # 14-44001 (7 soumissionnaires)
2. d'autoriser pour cette fin une dépense maximale de 1 752 696,38 \$, incluant taxes et incidences.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-09-22 11:29

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135897002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 752 696,38 \$ (contrat de 1 460 580,32 \$ et incidences de 292 116,06 \$) . Appel d'offres public # 14-44001 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant d'intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel comprend actuellement 1716 intersections munies de feu de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% des feux de circulation du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Intersections du réseau artériel mises aux normes					
		MAN 2		Total réseau artériel	
Année	N^{bre} Intersections	Cumul Man2	%	Cumul total	%
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2014)	443	443	41	1076	63
Man 2 2014	145*	588	54	1221	71
Man 2 2015	165*	753	70	1386	81
Man 2 2016	165*	918	85	1551	90
Man 2 2017	165*	1083	100	1716	100

*Projection pour l'année concernée

Au premier janvier 2014, 443 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 étaient complétées, soit 41% de ce programme. Le présent mandat vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 50 de ces intersections munies de feux de circulation. Ce contrat est le premier d'une série de 6 qui seront octroyés en 2014.

L'appel d'offres a été lancé le 9 juillet 2014 pour une période de 35 jours calendaires. Il a été publié dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours.

Trois addenda ont été émis:

Addenda #1 - Ajout quatre devis de référence en version numérique.

(Publié le 2014-07-17)

Addenda #2 - Réponses aux questions concernant les documents d'appels d'offre et sur l'appel d'offre. Ajout d'un document de référence en version numérique.

(Publié le 2014-07-17)

Addenda #3 - Réponses aux questions concernant les documents d'appels d'offre et sur l'appel d'offre.

(Publié le 2014-08-06)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1543 - 25 septembre 2013 - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa

soumission, soit une somme de 491 772,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

CE13 1389 - 11 septembre 2013 - Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011

CE13 1002 - 03 juillet 2013 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

CE13 0745 - 29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services

professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes;

CM12 0286 - 16 mars 2012 -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses;

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 50 intersections. Les intersections seront déterminées en fonction de l'avancement de la réalisation des plans.

Les travaux électriques aux feux de circulation aux 50 intersections consistent essentiellement :

- 1) à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
- 2) à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conformes par rapport à:
 - leur hauteur (trop haute ou trop basse);
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);
 - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.);
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge);
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Il est à noter que ce dossier est le premier de la présente série pour 2014. Des demandes supplémentaires s'ajouteront d'ici la fin de l'année en fonction de l'avancement des plans pour la mise aux normes des feux de circulation et de la disponibilité des fonds.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée d'ici 2017 afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une série de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de

respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Bruneau Électrique Inc.	1 327 800,29 \$	132 780,03 \$	1 460 580,32 \$
Installume Inc.	1 389 964,97 \$	138 996,50 \$	1 528 961,47 \$
Néolect Inc	1 454 131,37 \$	145 413,14 \$	1 599 544,51 \$
Girard & Girard Inc.	1 583 802,47 \$	158 380,25 \$	1 742 182,72 \$
Systèmes Urbains Inc.	1 811 051,71 \$	181 105,17 \$	1 992 156,88 \$
Pierre Brossard (1991) Ltée.	1 902 625,74 \$	190 262,57 \$	2 092 888,31 \$
Constructions NRC Inc.	1 999 731,43 \$	199 971,14 \$	2 199 702,57 \$
Dernière estimation réalisée	1 374 181,20 \$	137 418,12 \$	1 511 599,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 577 035,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,95 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			738 852,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			51 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			50 749,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			3,36 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			68 111,15 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,66 %

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 3,36 %. L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

Appel d'offres public : # 14-44001

Titre : Travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (50

intersections). – Arrondissement : Tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

Date de lancement : 9 juillet 2014

Date d'ouverture : 13 août 2014

Sept des huit preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission, soit 88%.

Soumissionnaires : (7)

- Bruneau Électrique Inc.
- Installume Inc.
- Néolect Inc.
- Girard & Girard Inc.
- Systèmes Urbains Inc.
- Pierre Brossard (1991) Ltée
- Construction NRC Inc.

Adjudicataire recommandé :

L'appel d'offres public # 14-44001 a été lancé le 9 juillet 2014 pour une période de 35 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Les soumissions étaient valides pour une durée de 180 jours.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Bruneau Électrique Inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Bruneau Électrique Inc

Montant de l'offre :

1,154,860.00 \$+ TPS (5 %) 57 743 \$ + TVQ (9,975 %) 115 197,29 \$ = 1 327 800,29 \$
1 327 800,29 \$+ contingences (10%) 132 780,03 \$= 1 460 580,32 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie Bruneau Électrique Inc. un (1) contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, d'une durée de dix-huit (18) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 1 460 580,32 \$ taxes et contingences incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public # 14-44001. Ce contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ni d'un décret adopté en lien avec cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Bruneau Électrique Inc. est de 1 460 580,32 \$ (incluant taxes et contingences de 10%). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements. Des incidences de 20% doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 1 460 580,32 \$+ 292 116,06 \$ (20% d'incidences) = 1 752 696,38 \$.

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre, étant donné que ces 50 intersections sont situées sur le réseau artériel de la ville de Montréal en dehors du périmètre délimité du centre-ville.

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**

Les montants nets des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

2014: 175 000\$

2015: 1 054 000 \$

2016: 352 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Approbation du Comité exécutif: 15 octobre 2014
- Approbation du Conseil municipal: 27 octobre 2014
- Octroi de contrats: Novembre 2014
- Réalisation des travaux: Mi-novembre 2014 à mi-mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-02

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports par intérim

Approuvé le : 2014-09-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-09-22

**Dossier # : 1145897006**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 720 719,90 \$ (contrat de 1 214 125,88 \$ et incidences de 506 594,02 \$) . Appel d'offres public # 14-44002 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme de 1 214 125.88 \$, taxes incluses. Appel d'offres public # 14-44002 (5 soumissionnaires).
2. d'autoriser pour cette fin une dépense maximale de 1 720 719.90 \$, incluant taxes et incidences.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-09-18 11:28

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145897006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 720 719,90 \$ (contrat de 1 214 125,88 \$ et incidences de 506 594,02 \$) . Appel d'offres public # 14-44002 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant d'intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel comprend actuellement 1716 intersections munies de feu de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% des feux de circulation du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Intersections du réseau artériel mises aux normes					
		MAN 2		Total réseau artériel	
Année	N^{bre} Intersections	Cumul Man2	%	Cumul total	%
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2014)	443	443	41	1076	63
Man 2 2014	145*	588	54	1221	71
Man 2 2015	165*	753	70	1386	81
Man 2 2016	165*	918	85	1551	90
Man 2 2017	165*	1083	100	1716	100

*Projection pour l'année concernée

Au premier janvier 2014, 443 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 étaient complétées, soit 41% de ce programme. Le présent mandat vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 10 de ces intersections munies de feux de circulation. Ce contrat est le deuxième d'une série de 6 qui seront octroyés en 2014.

L'appel d'offres a été lancé le 9 juillet 2014 pour une période de 35 jours calendaires. Il a été publié dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours.

Quatre addendas ont été émis:

Addenda #1 - Ajout quatre devis de référence en version numérique.

(Publié le 2014-07-16)

Addenda #2 - Réponses aux questions concernant les documents d'appels d'offre et sur l'appel d'offre. Ajout d'un document de référence en version numérique.

(Publié le 2014-07-17)

Addenda #3 - Ajout du formulaire de soumission révisé en format pdf et xls.

(Publié le 2014-07-17)

Addenda #4 - Réponses aux questions concernant les documents d'appels d'offre et sur l'appel d'offre. Ajout du formulaire de soumission révisé et de dessins normalisés.

(Publié le 2014-08-06)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1543 - 25 septembre 2013 - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

CE13 1389 - 11 septembre 2013 - Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011

CE13 1002 - 03 juillet 2013 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

CE13 0745 - 29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) /

Approuver un projet de convention à cette fin;

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes;

CM12 0286 - 16 mars 2012 -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses;

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 10 intersections. Les intersections seront déterminées en fonction de l'avancement de la réalisation des plans.

Les travaux électriques de la mise aux normes des feux de circulation aux 10 intersections consistent essentiellement :

- 1) à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
- 2) à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conformes par rapport à:
 - leur hauteur (trop haute ou trop basse);
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);
 - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.);
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge);
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Des travaux de génie civil sont prévus dans ce contrat. Ces travaux comprennent notamment la construction de bases de béton et autres travaux de béton, de puits d'accès, l'installation de conduits et de l'asphaltage,

Il est à noter que ce dossier est le deuxième de la présente série pour 2014. Des demandes supplémentaires s'ajouteront d'ici la fin de l'année en fonction de l'avancement des plans de mise aux normes des feux de circulation et de la disponibilité des fonds.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée d'ici 2017 afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes

entre autres des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une série de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Bruneau Électrique Inc.	1 103 750,80 \$	110 375,08 \$	1 214 125,88 \$
Systèmes Urbains Inc.	1 285 860,62 \$	128 586,06 \$	1 414 446,68 \$
Néolect Inc	1 296 684,83 \$	129 668,48 \$	1 426 353,31 \$
Girard & Girard Inc.	1 316 149,87 \$	131 614,99 \$	1 447 764,86 \$
Pierre Brossard (1991) Ltée.	1 427 628,02 \$	142 762,80 \$	1 511 599,32 \$
Dernière estimation réalisée	999 897,33 \$	99 989,73 \$	1 099 887,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 402 858,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			297 473,44 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			25 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			114 238,82 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			10,39 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			200 320,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,50 %

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 10,39 %.

L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 14-44002

Titre : Travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (10 intersections). – Arrondissement : Tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

Date de lancement : 9 juillet 2014

Date d'ouverture : 13 août 2014

Cinq des 10 preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission, soit 50%. Les compagnies n'ayant pas déposé d'offres avaient une expertise en électricité, mais n'en avait pas en réalisation de travaux de génie civil.

Soumissionnaires : (5)

- Bruneau Électrique Inc.
- Systèmes Urbains Inc.
- Néoelect Inc.
- Girard & Girard Inc.
- Pierre Brossard (1991) Ltée

Adjudicataire recommandé :

L'appel d'offres public # 14-44002 a été lancé le 9 juillet 2014 pour une période de 35 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Les soumissions étaient valides pour une durée de 180 jours.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Bruneau Électrique Inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Bruneau Électrique Inc

Montant de l'offre :

959 992,00\$ + TPS (5%) 47 999,60 \$ + TVQ (9,975 %) 95 759,20 \$ = 1 103 750,80 \$
1 103 750,80 \$ + contingences (10%) 110 375,08 \$ = 1 214 125,88 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie Bruneau Électrique Inc. un (1) contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, d'une durée de dix-huit (18) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 1 214 125,88 \$ taxes et contingences incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public # 14-44002.

Ce contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ni d'un décret adopté en lien avec cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Bruneau Électrique Inc. est de 1 214 125,88 \$ (incluant taxes et contingences de 10%). Les frais de contingence (10%) sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

La portion électrique représente 39,5% (479 579,72 \$) du coût total du contrat alors que la portion civile représente 60,5% (734 546,16 \$). Des incidences de 75% (359 684,79 \$) doivent être ajoutées sur la portion électrique du contrat alors qu'elles seront de 20% (146 909,23 \$) pour la portion civile des travaux. Le montant d'incidences combinées totalise donc 506 594,02 \$, soit 29,44% du coût total des dépenses pour ce contrat.

Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élève donc à une somme de 1 720 719,90 \$ (contrat de 1 214 125,88 \$ et incidences de 506 594,02 \$).

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre, étant donné que ces 10 intersections sont situées sur le réseau artériel de la ville de Montréal en dehors du périmètre délimité du centre-ville.

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**

Les montants nets des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

2014: 173 000\$

2015: 1 036 000 \$

2016: 343 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Approbation du Comité exécutif: 15 octobre 2014
- Approbation du Conseil municipal: 27 octobre 2014

- Octroi de contrats: Novembre 2014
- Réalisation des travaux: Mi-novembre 2014 à mi-mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-02

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division

Approuvé le : 2014-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-09-18



Dossier # : 1140077001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Centres de services
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Corporation de literie Sommex, seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de matelas, sommiers et bases de lit pour les casernes de pompiers - Appel d'offres sur invitation no 14-13697 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Montant approximatif de 59 844,49 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de matelas, sommiers et bases de lit pour les casernes de pompiers;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Corporation de literie Sommex, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation n° 14-13697 et au tableau de prix reçu;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-09-20 08:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140077001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Centres de services
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Corporation de literie Sommex, seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de matelas, sommiers et bases de lit pour les casernes de pompiers - Appel d'offres sur invitation no 14-13697 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Montant approximatif de 59 844,49 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) doit fournir des matelas, sommiers et bases de lit en quantité suffisante selon le nombre d'effectifs de chaque caserne. Ces matelas doivent répondre à des critères de qualité élevée afin d'obtenir un produit ayant une durée de vie de dix ans et répondant à un usage pour des utilisateurs en rotation sur quatre équipes de travail.

Les acquisitions de matelas faites au cours des dernières années ont démontré que la qualité des produits variait énormément d'un fournisseur à l'autre. Plusieurs matelas acquis avant 2011 n'ont pu satisfaire à la durée de vie de 10 ans et ont atteint un état de dégradation avancée ne répondant plus à des critères de salubrité.

Afin de s'assurer que les prochaines acquisitions répondent à la qualité recherchée d'un matelas, le SIM, de concert avec la Section du contrôle de la qualité de la Direction de l'approvisionnement, a fait développer un protocole d'essai par un laboratoire. Ce protocole permet de vérifier les matelas à partir de critères selon l'indice de fermeté, la résistance des coutures en traction et la résistance au cisaillement.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé du 30 mai au 13 juin 2014. La durée de validité des soumissions est de 120 jours. Les deux fournisseurs ayant déposé une offre devaient soumettre un échantillon à un laboratoire externe spécialisé afin d'effectuer les tests de conformité. Pour être conforme, les matelas doivent obtenir les valeurs minimales requises pour les trois paramètres mesurés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0307 - 28 septembre 2011- Conclure avec Spring Air Sommex Ltée, seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de matelas, sommiers et bases de lit pour les casernes de pompiers - 133 292,25 \$ - (4 soumissionnaires, 1 seul conforme)

CE10 1497 - 22 septembre 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de matelas, sommiers et bases de lit pour le Service de sécurité incendie de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure une entente de trois ans pour la fourniture de matelas, de sommiers et de bases de lit pour les casernes de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal.

JUSTIFICATION

Après des analyses en laboratoire, il s'avère qu'un seul soumissionnaire est conforme (voir les résultats des tests en pièces jointes). Le plus bas soumissionnaire conforme est donc Corporation de literie Sommex. L'autre soumissionnaire n'a pas fourni les résultats des tests demandés et il est considéré non conforme à nos exigences.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Literie Laurier inc. (non conforme)	41 626,70 \$	aucune	41 626,70 \$
Corporation de literie Sommex	59 844,49 \$	aucune	59 844,49 \$
Estimation interne du SIM	61 041,38 \$	aucune	61 041,38 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			50 735,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			15 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			non applicable 1 seul soumissionnaire conforme
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation)			1 196,89 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - estimation) / estimation x 100)			2 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat s'élève à 59 844,49 \$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement du SIM, sous l'appellation «Achat de biens non capitalisés; Mobilier et équipement de bureau», et sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ramassage des matelas désuets de même que les produits d'emballage ont été inclus au contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans le processus d'octroi pourra engendrer des situations d'insalubrité et de plaintes en santé et sécurité au travail (CSST).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 1er octobre 2014

Acquisition : du 2 octobre 2014 au 1er octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Anna BEZEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GUÉRIN
Chef de section - ressources matérielles

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2014-09-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian PARADIS
Directeur Adjoint

Approuvé le : 2014-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2014-09-18



Dossier # : 1143456003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Développement Atrium inc. pour la réalisation de travaux de sécurisation de la verrière, située au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville- Marie (bâtiment 213) – Dépense totale de 103 680,88 \$, taxes incluses – Appel d'offres 5726 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 103 680,88 \$, taxes incluses, pour la sécurisation de la verrière au Quartier général du SIM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à l'entreprise Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 100 661,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5726;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-15 15:21

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143456003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Développement Atrium inc. pour la réalisation de travaux de sécurisation de la verrière, située au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie (bâtiment 213) – Dépense totale de 103 680,88 \$, taxes incluses – Appel d'offres 5726 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Quartier général des incendies est situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement Ville-Marie (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1930 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Ce service en est l'unique occupant. Depuis son édification, il y a presque 85 ans, les besoins du SIM ont changé et l'actif immobilier que représente ce bâtiment nécessite une mise aux normes de la verrière intérieure. En effet, cet élément date de l'époque de la construction. Le verre n'est pas trempé, il doit être remplacé, pour éliminer tout risque associé au bris et à la chute de débris acérés sur les occupants.

En 2009, la Ville a donné un contrat aux firmes Labonté Marcil architectes, Les consultants LBCD inc. et SDK et associés inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal. En 2012, la Ville a mandaté ces firmes afin qu'elles exécutent le présent projet. À la suite de recherche de solutions de remplacement, de l'analyse de la réglementation et de l'établissement d'une stratégie d'intervention sécuritaire, les professionnels ont complété les plans et devis définitifs au début 2014. Cette période de temps était en partie nécessaire afin de coordonner les inspections des lieux par les professionnels tout en s'assurant de la sécurité des occupants.

Selon l'analyse de la réglementation, les vitrages des lanterneaux situés au-dessus des aires normalement occupées par des personnes doivent être traités pour retenir les éclats de verre en cas de bris. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser l'ensemble des travaux de remplacement de la verrière.

Un appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse le 26 juin 2014. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 août 2014. Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

La durée de validité des soumissions est de 150 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 0367 - 18 mars 2009 - Retenir les services professionnels de quatre firmes pour la réalisation de projets de protection des bâtiments du Service de la sécurité incendie de Montréal (SIM), en gestion de projets, en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu cinq preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et deux ont déposé leur soumission. Les trois entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'avaient plus de disponibilité dans leur carnet de commandes pour l'échéancier demandé aux documents contractuels ou l'envergure des travaux ne correspondait pas au profil de leur entreprise. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Le type de travaux peut expliquer le faible intérêt des entrepreneurs.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Développement Atrium inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de sécurisation de la verrière au Quartier général des incendies.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- la protection du mobilier et des équipements informatiques en dessous de la zone des travaux;
- l'enlèvement et le remplacement des carreaux de verre par des panneaux en polycarbonate;
- l'enlèvement des luminaires et des composantes électriques.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Toutes les soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Développement Atrium inc.	87 531,35	13 129,70	100 661,05
Cosoltec inc.	330 852,65	49 627,90	380 480,55
Estimation des professionnels externes (\$)	89 708,09	13 456,21	103 164,31
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			240 570,80
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			138,99%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			279 819,50
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			277,98%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-2 503,26

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)	-2,43%
--	--------

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 103 164,31 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à -2 503,26 \$ (-2,43 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par le plus bas soumissionnaire correspondent à la portée des travaux.

Le coût moyen des deux soumissionnaires est de 240 819,50 \$ ce qui représente un écart de 138,99 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 279 819,50 \$, soit 277,98 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Développement Atrium inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Développement Atrium inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Développement Atrium inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Toutefois, cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 100 661,05 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 3 019,83 \$ (3,0 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de déménagement.

Le montant à autoriser totalise 103 680,88 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/0.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de remplacer les carreaux, car ils ne sont plus conformes aux normes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14149 - Mandat : 17344-2-001

Octroi du contrat au CE :	septembre 2014
Réalisation des travaux :	octobre à novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-02

André CAZELAIS
Chef de section - Gestion immobilière -
Corporatif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la
planification immobilière

Approuvé le : 2014-09-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-09-15

**Dossier # : 1141670002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Approuver la convention de cession intervenue entre la Ville de Montréal et Entreprise de construction T.E.Q. inc. du contrat octroyé à la firme L.M.L. Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Stade de soccer de Montréal au CESM / Autoriser une dépense additionnelle de 71 161,93 \$ dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de construction T.E.Q.inc.(CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 667 570,12 \$ à 39 738 732,05 \$, taxes incluses.

Il est recommandé,

1. d'approuver la convention de cession intervenue entre la Ville de Montréal et Entreprise de construction T.E.Q. inc. du contrat octroyé à la firme L.M.L. Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Stade de soccer de Montréal au CESM;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 71 161,93 \$ dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de construction T.E.Q. inc.(CM13 0582) pour la construction du Stade de soccer intérieur au CESM, majorant ainsi le montant total du contrat de 39 667 570,12 \$ à 39 738 732,05 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-20 11:58

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141670002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Approuver la convention de cession intervenue entre la Ville de Montréal et Entreprise de construction T.E.Q. inc. du contrat octroyé à la firme L.M.L. Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Stade de soccer de Montréal au CESM / Autoriser une dépense additionnelle de 71 161,93 \$ dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de construction T.E.Q.inc.(CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 667 570,12 \$ à 39 738 732,05 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du Stade de soccer de Montréal, situé sur l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Lecocq, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, prévoit la construction d'un équipement municipal comprenant un terrain de soccer intérieur et d'un terrain de soccer/football extérieur dans le pôle sportif du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Cet équipement est grandement attendu par le milieu du soccer montréalais qui compte près de 42 000 joueurs fédérés sur son territoire. Dans le but d'assurer une qualité d'exécution, de réaliser des économies et de respecter l'échéancier, le projet d'ensemble du Stade de soccer a été prévu en deux phases.

La phase 1 est en cours, impliquant la construction d'un bâtiment, d'un terrain de soccer intérieur, d'une aire de stationnement extérieur, d'une aire polyvalente extérieure, de services complémentaires ainsi que des infrastructures en lien avec les phases subséquentes. La réalisation de la phase 1 a débuté en juillet 2013 et la date visée pour son achèvement est l'hiver 2014 - 2015.

La phase 2 implique les travaux d'aménagement du terrain de soccer/football extérieur, incluant les gradins, un système d'éclairage, du mobilier et le pourtour du terrain (clôtures, plantations, etc.). Les travaux ont débuté en juin 2014 et devraient se terminer en décembre 2014.

En juin 2014, le conseil municipal approuvait l'octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur les surfaces intérieure (phase 1) et extérieure (phase 2) à la firme L.M.L. Paysagiste et Frères inc. (CM14 0597)

Le contrat intervenu entre la Ville et L.M.L. Paysagiste et Frères inc. doit maintenant être

cédé à l'entrepreneur général Entreprise de construction T.E.Q. inc. et le montant du contrat de ce dernier majoré tel que prévu aux documents contractuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0597	16-06-2014	Accorder un contrat à la firme L.M.L Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESM. Dépense totale de 1 501 495,48 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 5691 - 3 soumissions.
CM14 0400	28-04-2014	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM - Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5690 (4 soum.) / Autoriser une dépense additionnelle de 192 951 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582) de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses.
DA134265003	02-12-2013	Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relatif à l'octroi d'une aide financière maximale de 1 554 208,37 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase 2 concernant le projet d'aménagement d'un terrain synthétique de soccer/football extérieur au Complexe environnemental de Saint-Michel.
CM13 0582	17-06-2013	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5646 (5 soum.) / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$, taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. inc.
CM13 0130	26-02-2013	Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESM pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à obtenir l'approbation de la convention de cession de contrat. Il s'agit du document juridique visé par le Service des affaires juridiques par lequel la Ville cède son contrat établi avec la firme L.M.L. Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Stade de soccer de Montréal au CESM à Entreprise de construction T.E.Q. inc. Il comprend également l'autorisation d'une dépense additionnelle requise pour l'administration de ce contrat. Ce montant sera intégré au contrat de la firme Entreprise de construction T.E.Q.inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de cette firme.

JUSTIFICATION

La firme Entreprise de construction T.E.Q. inc. est l'entrepreneur général ayant obtenu le contrat de construction de la Phase 1. Compte tenu que l'ensemble du projet (Phases 1 et 2) relevait d'un même site et que tous les travaux subséquents seraient contigus ou complémentaires à la phase 1, il était retenu que la Ville confie l'ensemble de la maîtrise d'œuvre du projet à ce même entrepreneur général. C'est dans cette optique que le contrat octroyé à Nordic Structures Bois inc. pour la structure de toit en gros bois d'œuvre a été cédé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. Ce contrat issu d'un appel d'offres s'adressant à des fournisseurs spécialisés a par la suite été intégré à celui de l'entrepreneur général par cession de contrat.

Le contrat issu de l'appel d'offres de la phase 2 (aménagement du terrain extérieur) n'a pas fait l'objet d'une cession de contrat puisque Entreprise de construction T.E.Q. inc. en était le plus bas soumissionnaire et donc l'adjudicataire.

Le contrat de fourniture et d'installation des terrains synthétiques intérieur et extérieur, lequel s'applique aux deux phases du projet, suit le même raisonnement. Il fait suite à un appel d'offres s'adressant à des fournisseurs spécialisés et répondant à des critères de sélection visant un niveau de qualité élevé exigé par les experts de la Ville. Une fois le contrat octroyé au soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage, il doit faire l'objet d'une cession de contrat à l'entrepreneur général, Entreprise de construction T.E.Q. inc. Après cette cession de contrat, la firme L.M.L. Paysagiste et Frères inc. agira à titre de sous-traitant de l'entrepreneur général.

Le cahier des charges de l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur prévoyait la cession du contrat dans les clauses particulières au contrat à l'article CPC6 et intégrait en Annexe la Convention de cession à Entreprise de construction T.E.Q. inc. tel que visée par le Service des affaires juridiques de la Ville. Ces deux documents se retrouvent dans l'extrait de l'appel d'offres inséré en pièces jointes.

Notons également que le cahier des charges de l'appel d'offres pour la construction du centre intérieur du Stade de soccer, dont le contrat fut accordé à la firme Entreprise de construction T.E.Q. inc., prévoyait la cession du contrat dans les clauses particulières au contrat à l'article CPC9 et intégrait en Annexe la Convention de cession type.

Compte tenu de la charge administrative supplémentaire requise pour la gestion de ce contrat, des frais de gestion supplémentaires seront versés à Entreprise de construction T.E.Q. inc. tel que défini au cahier des charges dans les Clauses particulières au contrat (CPC6) et selon l'application de l'article 5.1.7.12 des Clauses administratives spéciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant correspondant à la gestion du contrat ainsi cédé représente 6 % du montant de la soumission de L.M.L. Paysagiste et Frères inc., soit 71 161,93 \$, taxes incluses. Une feuille de calcul à cet effet est insérée en pièces jointes.

La totalité des coûts sera assumée par le programme triennal d'investissement (PTI) du Service de la diversité sociale et des sports. Cette dépense relèvera de la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Stade de soccer au CESM vise une certification LEED-NC de niveau Or. Le choix du revêtement synthétique est représentatif de la vision durable et verte du projet, notamment en raison du contenu de matériaux recyclés et recyclables, d'un choix de revêtement extérieur limitant la hausse de la température ambiante et d'un mode de fabrication respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assumer la gestion administrative du contrat de L.M.L. Paysagiste et Frères inc., la firme Entreprise de construction T.E.Q. inc. doit avoir l'aval du Conseil municipal. Les travaux doivent être entrepris au plus tard en fin septembre 2014 pour l'installation de la surface synthétique extérieure et en fin d'année pour l'installation intérieure. Un délai décisionnel pourrait retarder l'installation du terrain extérieur en 2014 auquel cas il serait reporté en 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours pour l'ensemble du projet, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cession de contrat (CM) : 15 septembre 2014

Début des travaux : automne 2014

Fin des travaux : hiver 2014 - 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michèle LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

Le : 2014-08-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Approuvé le : 2014-08-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-08-20

CE : 20.009
2014/10/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.010
2014/10/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145840006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue au Centre de la petite enfance Crocus, pour un terme de 7 mois, soit du 1er août 2014 au 28 février 2015, des espaces d'une superficie d'environ 399,48 m ² situés à l'intérieur de la caserne de pompiers no 27, sise au 5357, avenue Gatineau, pour un loyer total de 36 372 \$, excluant les taxes. Bâtiment 0121

1. d'approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de la petite enfance Crocus, pour une période de sept mois, à compter du 1^{er} août 2014, des espaces situés à l'intérieur de la caserne de pompiers n° 27, sise au 5357, avenue Gatineau, d'une superficie d'environ 399,48 m² à des fins de centre de la petite enfance, pour un loyer total de 36 372 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-16 12:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145840006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue au Centre de la petite enfance Crocus, pour un terme de 7 mois, soit du 1er août 2014 au 28 février 2015, des espaces d'une superficie d'environ 399,48 m ² situés à l'intérieur de la caserne de pompiers no 27, sise au 5357, avenue Gatineau, pour un loyer total de 36 372 \$, excluant les taxes. Bâtiment 0121

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de la petite enfance Crocus (le « CPE Crocus ») occupe, depuis le 1^{er} avril 1987, des espaces d'une superficie d'environ 399,48 m² (4 300 pi²) situés dans l'immeuble abritant la caserne de pompiers n^o 27, sise au 5357, avenue Gatineau à Montréal. L'entente est venue à échéance le 31 juillet 2014 et le CPE Crocus désire la renouveler. La Ville désire reprendre possession des espaces occupés par le CPE Crocus afin d'effectuer des travaux majeurs de mise aux normes du bâtiment qui ne peuvent être effectués en présence d'un locataire, dû entre autres à la présence d'amiante à l'intérieur du bâtiment. Les locaux seront, une fois les travaux terminés, repris pour les besoins du Service des incendies. À la lumière des informations fournies par le CPE Crocus faisant état des rigoureuses démarches entreprises ainsi que du besoin évident de temps supplémentaire afin de se relocaliser, la Ville accepte de renouveler le bail pour un court terme afin de permettre au CPE de terminer ses démarches de relocalisation. Le déménagement est prévu pour le 25 janvier 2015 et un délai pour imprévus de quatre semaines a été ajouté afin de déterminer la date de fin de bail. Aucuns travaux majeurs ne sont prévus à l'immeuble durant la période de prolongation, soit jusqu'au 28 février 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB145840001 - 14 avril 2014 - Approuver la prolongation du bail pour une période de quatre mois, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 juillet 2014, pour un loyer total de 20 784 \$, excluant les taxes.

CE13 1642 - 23 octobre 2013 - Ratifier l'occupation de la caserne 27 par le CPE Crocus pour la période de 1^{er} avril 2013 au 30 septembre 2013 / Approuver le projet de bail pour une période de six mois, soit du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014, pour un loyer total de 31 176 \$, excluant les taxes.

CM11 0148 - 21 mars 2011 - Approuver la prolongation du bail pour une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013, pour un montant total de 130 939,20 \$ taxes incluses.

CM07 0279 - 28 mai 2007 - Approuver le renouvellement du bail pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2006 au le 31 mars 2011, moyennant un loyer annuel de 53 760,00 \$ pour la première année, excluant les taxes.

CM02 0598 - 19 août 2002 - Approuver le renouvellement du bail pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2006, moyennant un loyer annuel de 35 160 \$ pour la première année, excluant les taxes.

CE00 0179 - 6 juin 2000 - Approuver l'entente « Les centres de la petite enfance en tant que locataires de la Ville de Montréal ».

CE00 01023 (avril 2000) - Approuver le bail pour la période d'une année, soit du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001.

DESCRIPTION

Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue au CPE Crocus, des espaces d'une superficie d'environ 399,48 m² (4 300 pi²) situés au 5357, avenue Gatineau à Montréal, dans l'immeuble abritant la caserne de pompiers n° 27 du Service des incendies de Montréal, pour un terme de sept mois, soit du 1^{er} août 2014 au 28 février 2015, pour un loyer de 36 372 \$, excluant les taxes.

Le locataire a la responsabilité des réparations mineures, de l'entretien ménager, de l'entretien des systèmes de plomberie et mécanique desservant exclusivement les lieux loués, de la dépense électrique ainsi que de fournir le chauffage des lieux loués via l'unité sur le toit qui lui appartient, étant donné que le système de chauffage de l'immeuble ne fonctionne plus et qu'il est impossible de le réparer avec la présence du CPE. De plus, comme le bail ne sera pas renouvelé, afin de s'assurer que le locataire quitte à la fin du terme, une pénalité de mille dollars sera chargée pour chaque journée de retard au-delà de la date stipulée de fin de bail, soit le 28 février 2015. Une clause de résiliation est prévue en faveur du locataire et permettra à celui-ci de libérer les lieux loués, si ses nouveaux espaces étaient prêts avant la fin du terme.

JUSTIFICATION

Le terme du projet de bail est de sept mois, sans option de renouvellement, afin de permettre au CPE Crocus de poursuivre et terminer ses démarches de relocalisation. Le loyer demandé de 14,50 \$/pi² est représentatif des taux locatifs du marché dans le secteur qui se situent entre 12 \$ et 17 \$/pi² net. Le loyer demeure le même que celui de la dernière entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	actuel	2014 (5 mois)	2015 (2 mois)	total
Superficie locative 4 300 pi² (399,48 m ²)				
Loyer unitaire (pi ²) annuel	14,50 \$	14,50 \$	14,50 \$	14,50 \$
Loyer total	62 350,00 \$	25 980,00 \$	10 392,00 \$	36 372,00 \$
TPS	3 117,50 \$	1 299,00 \$	519,60 \$	1 818,60 \$

TVQ	6 219,41 \$	2 591,51 \$	1 036,60 \$	3 628,11 \$
Loyer total incluant les taxes	71 686,91 \$	29 870,51 \$	11 948,20\$	41 818,71\$

Le revenu total pour le terme est de 36 372 \$, excluant les taxes.

Les frais d'exploitation sont à la charge du locataire.

Le revenu sera imputé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver la prolongation, l'entente forcerait le CPE à cesser ses activités jusqu'à la terminaison des travaux de la nouvelle installation, ce qui aurait un impact important chez les usagers du CPE.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 1^{er} octobre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-10

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur pour
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-09-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-09-16



Dossier # : 1141361005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 230 301 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

Il est recommandé :

1. d'accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 230 301 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé 130 demandes admissibles dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville	
ASSOCIATION POUR LE METISSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL (AMETAC)	1 115 \$
CENTRE QUEBECOIS POUR LA DEFICIENCE AUDITIVE	620 \$
S.A.C. SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS	1 668 \$
Anjou	
SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE ANJOU INC. - 8654, Place Chaumont Montréal H1K 1N6	726 \$
SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE ANJOU INC. - 6497, avenue Azilda Montréal H1K 2Z8	1 283 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	
CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS	191 \$
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI COTE DES NEIGES (CRECN)	3 882 \$
CENTRE D'ECOUTE ET DE REFERENCE MULTI-ECOUTE	1 200 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 5762, rue Sherbrooke Ouest Montréal H4A 1X1	5 000 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 6700, chemin de la Côte-des-Neiges, local 205 Montréal H3S 2B2	5 000 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 7205, rue Saint- Jacques Montréal H4B 1V3	2 377 \$
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU MONTREAL ETHNIQUE POUR LE LOGEMENT	1 400 \$
LaSalle	
CENTRE ACTION	2 951 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
ASSOCIATION DES CINEMAS PARALLELES DU QUEBEC	570 \$
FÉDÉRATION DES HARMONIES ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC	270 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES JEUX RECREATIFS	402 \$
LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUEBEC	213 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 3444, rue Ontario Est Montréal H1W 1P9	3 388 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 2030, boulevard Pie IX, suites 120-130 Montréal H1V 2C8	5 000 \$
LA MARIE DEBOUT, CENTRE D'EDUCATION DES FEMMES	1 140 \$
Y'A QUELQU'UN L'AUT-BORD DU MUR - 8676, rue Grosbois Montréal H1K 2G5	592 \$
Y'A QUELQU'UN L'AUT-BORD DU MUR - 5878, rue Hochelaga Montréal H1N 1X1	360 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CEREBRAUX	355 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DES AVEUGLES DU QUEBEC	263 \$
ASSOCIATION ULTIMATE MONTREAL - 2194, avenue de La Salle, bureau 210 Montréal H1V 2K8	66 \$
CURLING QUEBEC	525 \$
EGALE ACTION	181 \$
FEDERATION DE BASKETBALL DU QUEBEC	612 \$
FEDERATION DE CHEERLEADING DU QUEBEC	585 \$
FEDERATION DE NAGE SYNCHRONISEE DU QUEBEC	436 \$
FEDERATION DE TENNIS DE TABLE DU QUÉBEC INC.	301 \$
FEDERATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUEBEC	2 564 \$
FEDERATION D'ESCRIME DU QUEBEC	291 \$
FEDERATION EQUESTRE DU QUEBEC	1 694 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE BOXE OLYMPIQUE	239 \$
MAISON DES JEUNES, MAGI DE MERCIER-OUEST INC.	513 \$
Montréal-Nord	
CARREFOUR DES RETRAITES DE MONTREAL-NORD INC.	672 \$
IMPULSION-TRAVAIL	3 909 \$
Pierrefonds-Roxboro	
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 11815, boulevard de Pierrefonds Montréal H9A 1A1	1 815 \$
Plateau-Mont-Royal (Le)	
AMICALE DE LA CULTURE INDEPENDANTE (A.C.I.) INC.	1 008 \$
ATELIER GRAFF INC.	1 760 \$
ATELIER LE FIL D'ARIANE INC.	2 708 \$
CENTRE DE CERAMIQUE-POTERIE BONSECOURS INC.	1 073 \$

COOPERATIVE DE SOLIDARITE LE CABARET DU MILE END	3 810 \$
ENSEMBLE CONTEMPORAIN DE MONTREAL	581 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART (FIFA)	2 989 \$
LA SOCIETE DE CINEMA REPERTOIRE DE MONTREAL	5 000 \$
LA VIE DES ARTS	1 025 \$
LE GROUPE DE LA VEILLEE	352 \$
LES 7 DOIGTS DE LA MAIN	3 012 \$
L'ORCHESTRE DE CHAMBRE I MUSICI DE MONTREAL	1 667 \$
OBORO GOBORO	5 000 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS - 3575, boulevard Saint-Laurent, bureau 534 Montréal H2X 2T7	220 \$
THEATRE LA CHAPELLE INC.	4 226 \$
THEATRE LE CLOU	1 460 \$
THEATRE YOUTHEATRE INC. - 5333, avenue Casgrain, bureau 507 Montréal H2T 1X3	1 422 \$
THEATRE YOUTHEATRE INC. - 160, rue Saint-Viateur est, bureau B101 Montréal H2T 1A8	168 \$
COMITE LOGEMENT DU PLATEAU MONT-ROYAL INC.	526 \$
LE CENTRE D'APPRENTISSAGE PARALLELE DE MONTREAL C.A.P.	1 802 \$
L'HIRONDELLE, SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS - 4560B, boulevard Saint-Laurent, bureau 201 Montréal H2T 1R3	1 023 \$
L'HIRONDELLE, SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS - 4450, rue St-Hubert, 3e étage, suite 331 Montréal H2J 2W9	828 \$
PROJET CHANGEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR AINES	3 542 \$
REVIVRE ASSO QC DE SOUTIEN AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES ANXIEUX, DEPRESSIFS OU BIPOLAIRES	4 095 \$
ASSOCIATION ZEN DE MONTREAL	925 \$
Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 1530, boulevard Saint-Jean-Baptiste Montréal H1B 4A4	5 000 \$
Rosemont--La-Petite-Patrie	
LES PRODUCTIONS DROLE DE MONDE	1 260 \$
CENTRE D'EDUCATION, DE RECHERCHE, D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF (CERIDEC)	1 121 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 7066, rue Saint-Hubert Montréal H2S 2M9	3 924 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 6960, rue Saint-Hubert Montréal H2S 2M9	5 000 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 3200, rue Masson Montréal H1Y 1Y3	5 000 \$
LEUCAN INC.	3 996 \$
SOCIETE DE SOINS PALLIATIFS A DOMICILE DU GRAND MONTREAL	2 439 \$
ASSOCIATION ULTIMATE MONTREAL - 1334, rue Jean-Talon est Montréal H2E 1S1	583 \$
Saint-Laurent	
DYNAMO THEATRE INC. - 4590, boul. Henri-Bourassa ouest Montréal H4L 1A8	229 \$
DYNAMO THEATRE INC. - 5605, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal H4M 1V2	218 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 6650, chemin de la Côte-de-Liesse, suite 1 Montréal H4T 1E3	5 000 \$
Sud-Ouest (Le)	

ATELIER HELIOS MAKERSPACE	855 \$
FRIPERIE LA GAILLARDE	1 273 \$
INSTITUT CULTUREL AVATAQ INC.	1 163 \$
MUSEE DU COSTUME ET DU TEXTILE DU QUEBEC	539 \$
AU NOM DE L'AMOUR - 6071, boulevard Monk Montréal H4E 3H5	440 \$
AU NOM DE L'AMOUR - 6059, boulevard Monk Montréal H4E 3H5	552 \$
CENTRE EUREKA INC.	4 944 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 1655, rue Richardson Montréal H3J 3J7	2 296 \$
L'ECOLE ENTREPRISE FORMETAL INC. - 1850, rue Le Ber Montréal H3K 2A	3 246 \$
L'ECOLE ENTREPRISE FORMETAL INC. - 2155, rue Saint-Patrick, bureau 301 Montréal H3K 1B	5 000 \$
P.O.P.I.R. INC.	1 286 \$
Verdun	
CENTRE DES FEMMES DE VERDUN INC.	1 655 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 4261-4265, rue Wellington Montréal H4G 1V9	3 275 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. 4241-4247, rue Wellington Montréal H4G 1V9	3 624 \$
Ville-Marie	
14 LIEUX - 2065, rue Parthenais, local 278 Montréal H2K 3T1	183 \$
14 LIEUX - 2244, rue Larivière Montréal H2K 4P8	32 \$
ARCHIVES GAIES DU QUEBEC	609 \$
CENTRE D'EXPOSITION CIRCA	1 874 \$
CIRCUIT-EST	679 \$
ECOLE DE DANSE CONTEMPORAINE DE MONTREAL	5 000 \$
FONDATION QUEBEC CINEMA	2 058 \$
GUILDE CANADIENNE DES METIERS D'ART	5 000 \$
KINO00	596 \$
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER - 2025, rue Parthenais, bureau 29 Montréal H2K 3T2	517 \$
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER - 1908, rue Panet, bureau 404 Montréal H2L 3A2	746 \$
LE THEATRE DE L'OPIS INC.	715 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS - 2065, rue Parthenais, local 56 Montréal H2K 3T1	361 \$
ACTION DES FEMMES HANDICAPEES (MONTREAL)	749 \$
CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PREVENTION DE LA CRIMINALITE	2 905 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 625, avenue du Président- Kennedy, bureau 1700 Montréal H3A 1K2	5 000 \$
DIRECTION CHRETIENNE INC.	1 249 \$
INVESTISSEMENT FEMMES MONTREAL	600 \$
JEUNESSE EN ACTION COMMUNAUTE PENUEL	555 \$
LA BOURGADE INC.	2 731 \$
LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.	5 000 \$
LA SOCIETE CANADIENNE DE L'HEMOPHILIE SECTION DU QUEBEC	720 \$
LES SERVICES COMMUNAUTAIRES CATHOLIQUES (F.C.C.S.) INC.	2 072 \$
OPERATION PLACEMENT JEUNESSE INC.	1 233 \$
PROJET LOVE : VIVRE SANS VIOLENCE (QUEBEC)	1 858 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VILLE-MARIE	540 \$

INNOVATION JEUNES	1 392 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
DYNAMO THEATRE INC. - 911, rue Jean-Talon Est, bureau 131 Montréal H2R 1V5	576 \$
ESPACE CULTUREL CENTRE NORD	2 625 \$
AFRIQUE AU FEMININ	1 485 \$
ALLIANCE DES COMMUNAUTES CULTURELLES POUR L'EGALITE DANS LA SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX AU QUEBEC	1 996 \$
ASSOCIATION DES CITOYENS AGES GRECO-CANADIENS DE MONTREAL "ASKLIPIOS"	881 \$
CENTRE GENERATION EMPLOI	4 360 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DE SERVICES D'INTERPRETATION POUR LA FORMATION AUX ADULTES	817 \$
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES DU QUEBEC	938 \$
FORUM DES CITOYENS AINES DE MONTREAL	336 \$
LA FRATERNITE PAN ARKADIAN DU CANADA/PAN ARKADIAN BROTHERHOOD OF CANADA	756 \$
PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE	824 \$
L'ASSOCIATION GRECQUE DE ILIAN "ERMIS"	481 \$
SPORT ET LOISIR DE L'ILE DE MONTREAL	743 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-15 21:45

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141361005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 230 301 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif, à sa séance ordinaire du 12 février 2014, approuve pour une neuvième année consécutive les lignes directrices relativement à l'octroi de montants d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-proprétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, qu'il juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs. L'immeuble ou la partie de l'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

Les lignes directrices restent comme celles de 2013 : le taux utilisé pour le calcul du montant d'aide financière à accorder demeure 7 % du loyer annuel net et le maximum accordé par emplacement, par OBNL demeure 5 000 \$. En reconduisant la mesure d'aide financière aux OBNL locataires, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

Ce troisième sommaire porte sur l'attribution de montants distincts d'aide financière à accorder aux OBNL pour 130 demandes recevables. Ces montants totalisent 230 301 \$ et constituent la troisième série de soutiens financiers qu'il est recommandé d'octroyer dans le cadre de cette mesure pour l'année 2014.

Finalement, à l'instar des années précédentes, il est prévu acheminer au comité exécutif pour approbation un maximum de deux sommaires d'ici la fin de 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1068 - 2 juillet 2014

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2014, de 117 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 0871 - 14 juin 2014

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2014, de 102 montants d'aide financière aux

OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 0189 - 12 février 2014

Approuver, pour l'exercice 2014, les lignes directrices aux fins d'octroyer une aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables situés sur le territoire de la Ville de Montréal, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

DESCRIPTION

Ce sommaire présente 130 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes de ce troisième sommaire provient d'OBNL ayant déjà déposé une demande en 2013. Un tableau joint, en « note additionnelle », cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement et un autre tableau, en « pièces jointes », détaille les demandes par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 66 demandes, vient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire avec un montant total d'aide de 150 393 \$. Les demandes se distribuent comme suit : Ville-Marie (13 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (9 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (7 demandes); Sud-Ouest (7 demandes); Plateau-Mont-Royal (6 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (6 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (5 demandes); Verdun (3 demandes); Ahunatic-Cartierville (2 demandes); Anjou (2 demandes); Montréal-Nord (2 demandes); LaSalle (1 demande); Pierrefonds-Roxboro (1 demande); Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1 demande); et, Saint-Laurent (1 demande).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en art et culture s'élève à 45, avec un montant total d'aide de 67 159 \$. Elles proviennent des arrondissements : Plateau-Mont-Royal (18 demandes); Ville-Marie (13 demandes); Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (4 demandes); Sud-Ouest (4 demandes); Saint-Laurent (2 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (2 demandes); Ahunatic-Cartierville (1 demande); et, Rosemont — La Petite-Patrie (1 demande).

Finalement, les 19 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs, avec un montant total d'aide de 12 749 \$. Les demandes proviennent des arrondissements : Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (14 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (2 demandes); Plateau-Mont-Royal (1 demande); Rosemont — La Petite-Patrie (1 demande); et, Ville-Marie (1 demande).

L'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande de soutien financier. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible.

L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou les autres frais. En 2014, le montant à accorder correspond à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme est fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce troisième sommaire d'accorder 14 montants d'aide correspondant à ce maximum.

La mesure d'aide financière aux OBNL locataires ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer, même si elle est calculée sur la base d'un loyer annuel net tel que mentionné précédemment. La mesure est destinée à des OBNL qui rencontrent les critères d'admissibilité, qui sont locataires ou occupants non propriétaires et occupent un immeuble

ou une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville. Ce soutien financier aide les OBNL des trois domaines ciblés à remplir leur mission en lien avec les politiques et les interventions de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer le versement des montants d'aide, dans le cadre de cette mesure, sont prévus dans les autres postes budgétaires dans le budget 2014, pour le montant suivant 1 190 018 \$. Les 102 soutiens financiers recommandés dans le 1er sommaire totalisaient 180 315 \$, les 117 du deuxième sommaire 188 621 \$, les 130 du troisième totalisent 230 301 \$ pour un total de 599 237 \$ à ce jour. Ils proviennent des crédits susmentionnés alloués à cette fin pour l'exercice 2014.

Le tableau suivant résume les huit années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social		Culture		Sport		Total	
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$
2013	421	701 816 \$	226	314 772 \$	85	101 198 \$	732	1 117 786 \$

Les crédits pour le montant total de 230 301 \$ sont réservés par la demande d'achat 342822. Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les 130 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation favorable dans ce sommaire. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2014 se sont résumées comme suit :

Février 2014 1e lettre aux OBNL bénéficiaires de 2013 annonçant la reconduction de la

mesure et les modifications de 2014

" Renvoi hyperlien au site du Service de la diversité sociale et des sports et au site du Service de la culture

" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Mai 2014 2e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2013 n'ayant pas encore transmis leur demande 2014

Février à juin 2014 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 mai 2014 Date limite pour soumettre une demande

31 décembre 2014 Date limite de versement des montants d'aide financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2014-09-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2014-09-15



Dossier # : 1146340003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 124 000 \$ à 22 organismes pour 26 événements, dans le cadre de la deuxième date de tombée du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014.

1- Le Service de la diversité sociale et des sports recommande:
d'accorder un soutien financier totalisant 124 000 \$ aux 22 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la deuxième date de tombée en 2014, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 26 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014;

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014 – 2^e dépôt Répartition du soutien financier et pourcentage du soutien sur le budget de l'événement		
Événements	Organismes	Soutien proposé
Volet 1 : International		
Tournoi invitation de goalball de Montréal	Association sportive des aveugles du Québec	1 000 \$
Compétition junior par équipes de l'ITF 2014	Association canadienne de tennis	3 500 \$
Championnats internationaux de tennis en fauteuil roulant	Association canadienne de tennis	3 000 \$
Tournoi international ITF 18 ans (cat. 2)	Association canadienne de tennis	1 500 \$
Championnats québécois d'été - Invitation internationale	Patinage Québec	5 000 \$

Open de squash Financière Banque Nationale	Squash Québec	8 000 \$
Coupe du monde #2 ISU - Montréal 2014	Patinage de vitesse international de Montréal	20 000 \$
Total		42 000 \$
Volet 2 : National		
Défi canot à glace Bota Bota Montréal	Héritage maritime Canada	5 000 \$
Championnat canadien junior tennis - U16	Fondation élite junior tennis IDS	4 000 \$
Championnat national d'escalade	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	5 000 \$
Essais nationaux 3	Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	4 000 \$
Championnats nationaux développement Speedo	Club de plongeon CAMO Mtl inc.	5 000 \$
Coupe Jeunesse féminine de waterpolo 2014	Fédération de water-polo du Québec	2 500 \$
Championnat canadien des aînés - Boulingrin	Club de boulingrin de Westmount Inc.	2 000 \$
Championnats universitaires canadiens d'ultimate	Ultimate Canada	3 000 \$
La Coupe Vanier	Sport interuniversitaire canadien	8 500 \$
Défi de Patinage Canada 2015	Patinage Canada	7 000 \$
Qualification nationale PVCP	Centre régional canadien d'entraînement - Montréal	1 500 \$
Total		47 500 \$
Volet 3 : Métropolitain		
Extreme Cheerfest	North Shore Cheerleading	6 000 \$
Festival Bravy	Association des Braves d'Ahuntsic	4 000 \$
Championnat régional de cheerleading du RSEQ Montréal	RSEQ Montréal	3 000 \$
FitClub 2014	Fillactive	3 000 \$
Les Championnats d'athlétisme de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	3 500 \$
Les événements du cross-country de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$
La Classique de course à pied de Montréal-Nord	Club de natation de Montréal-Nord	3 000 \$
38e Omnium du Québec	Judo Québec Inc.	6 000 \$
Total		34 500 \$
Grand total		124 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-18 11:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146340003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 124 000 \$ à 22 organismes pour 26 événements, dans le cadre de la deuxième date de tombée du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 septembre 2013, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2014 et subséquentes*. Le programme permet à l'agglomération d'exercer sa compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale du Programme pour les événements se tenant en 2014 est de 350 000 \$.

Notons que les événements admissibles au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014 sont ceux ayant lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0648 (23 avril 2014) : Accorder un soutien financier totalisant 226 000 \$ aux 23 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2014, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 23 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014;
CG13 0412 (26 septembre 2013) : Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine (PSÉS) a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ce programme comporte trois volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation qui prévoient le soutien maximal suivant par événement :

Volet I	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet II	Événements sportifs d'envergure nationale	10 000 \$
Volet III	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Pour la seconde date de tombée, la Service de la diversité sociale et des sports a reçu trente-six (36) demandes en provenance de trente (30) organismes, dont les dix (10) demandes reportées de la première date de tombée. Vingt-six (26) demandes ont été retenues et analysées.

Les dix (10) autres demandes ont été jugées irrecevables ou inadmissibles en vertu des champs d'application du Programme et des critères d'admissibilité du volet visé :

Volet I - International

- Barbegazi, Mud Rocket et Jackalope : Inadmissibles, puisque ces trois événements ne répondaient pas aux critères d'admissibilité spécifiques, notamment avoir une participation minimale d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada.
- Festival International des arts martiaux de Montréal : Irrecevable puisque l'événement s'apparente à l'industrie du spectacle. De plus, la fédération internationale qui a sanctionné l'événement a comme secteur d'activité primaire le management sportif et les clubs sportifs professionnels.
- Coupe-Québec des Nations de Montréal 2014 : L'événement a été annulé.

Volet III - Métropolitain

- Championnat régional FCQ – Cheerleading : Irrecevable en vertu d'une demande incomplète.
- Demi-marathon Hypothermique 2014 : Inadmissible en vertu d'un critère d'admissibilité général, soit celui d'être constitué en corporation (personne morale) à but non lucratif.
- Classique de basketball des Citadins et Étoiles du basketball : Inadmissibles, puisque ces deux événements ne répondaient pas aux critères d'admissibilité spécifiques, notamment avoir une participation minimale d'athlètes (1000) et s'assurer d'avoir, au minimum, des participants d'au moins 17 arrondissements ou villes de l'agglomération de Montréal.
- Festival Urban Jam : L'événement a été annulé.

Conséquemment, il est proposé d'accorder un soutien financier à vingt-six (26) événements organisés par vingt-deux (22) organismes pour une somme totale de 124 000 \$, soit plus spécifiquement :

- Sept (7) événements internationaux pour une somme totale de 42 000 \$.
- Onze (11) événements nationaux pour une somme totale de 47 500 \$.
- Huit (8) événements métropolitains pour une somme totale de 34 500 \$.

Dans les demandes retenues, trois satisfaisaient à l'ensemble des critères d'admissibilité généraux et spécifiques, à l'exception d'un critère pour lequel une problématique

particulière inhérente à chacune des demandes rendait l'atteinte du critère en question beaucoup plus difficile.

- Tournoi invitation de goalball de Montréal : Cette demande du volet international satisfaisait à l'ensemble des critères d'admissibilité à l'exception d'un critère spécifique pour lesquels une problématique particulière inhérente au sport pratiqué, soit le goalball, rendait l'atteinte des critères d'admissibilité extrêmement difficile à respecter. La demande en question concerne le *Tournoi invitation de goalball de Montréal* qui avait une participation de 29 % d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada, au lieu du 30 % exigé. Étant donné que la spécificité du sport pratiqué exclusivement par des athlètes aveugles ou ayant un handicap visuel concernait une clientèle très restreinte (4 % de la population en général), ainsi qu'un très faible volume d'athlètes qui s'impliquent dans ce sport, la demande a tout de même été retenue et évaluée selon les critères du Programme.
- La Classique de course à pied de Montréal-Nord : Cet événement, à sa troisième année d'existence, a attiré 120 participants en 2012 et 635 participants en 2013. Selon les critères du PSÉS, un événement faisant une demande dans le volet métropolitain doit avoir un minimum de 1000 participants. L'organisateur prévoit recevoir cette année à son événement qui se tiendra le 19 octobre 2014, 1200 participants. Vu la forte croissance démontrée de 2012 à 2013, et les efforts de marketing et de communication mis en place pour cette 3^e édition en 2014, cet événement a été retenu.
- 38e Omnium du Québec de judo : Cet événement qui a attiré 958 participants en 2013 prévoit 1100 participants lors de l'édition 2014 qui se tiendra du 31 octobre au 2 novembre. Vu les efforts de marketing et de communication mis en place pour l'édition 2014, nous croyons que l'événement répondra au critère spécifique d'un événement métropolitain qui exige un minimum de 1000 participants.

Un quatrième événement, soit le Défi canot à glace Bota Bota Montréal (DCGM), malgré le fait qu'il ne cadre pas dans les volets du PSÉS, a été retenu. Le DCGM, s'est déroulé pour la 2^e fois le 22 février 2014 dans le Vieux-Port de Montréal. Il a été organisé par *Héritage Maritime Canada*, un organisme à but non lucratif. Le DCGM constitue actuellement une des rares compétitions sportives extérieures organisées à Montréal durant l'hiver. Cet événement sportif comble une lacune quant au nombre et aux types d'activités qui permettent aux Montréalais de renouer avec le Vieux-Port et le fleuve Saint-Laurent pendant l'hiver, tout en représentant très bien l'héritage maritime de la métropole. Montréal regorge d'événements en plein air pendant la période estivale, mais les événements hivernaux sont plus rares.

Il arrive que les événements qui ne sont pas admissibles au PSÉS reçoivent des gratuités pour l'utilisation de plateaux sportifs, et d'autres locaux, de la part des arrondissements dans lesquels ils se tiennent. Malheureusement pour le *Défi Canot à Glace Montréal*, il ne peut bénéficier de ce type de soutien puisqu'il ne se déroule pas dans une des installations de la Ville de Montréal. Toutes les activités se déroulent en plein air, plus spécifiquement sur le fleuve Saint-Laurent. Pour cette raison, l'événement a donc été retenu pour soutien financier à même l'enveloppe du PSÉS.

Compte tenu de l'unicité et de la qualité de l'événement, de la couverture médiatique et la visibilité accordée, et du potentiel éventuel, nous recommandons d'accorder un soutien financier de 5 000 \$, de façon non récurrente et à titre exceptionnel, à Héritage Maritime Canada. L'évaluation de chaque demande a été réalisée à partir des critères identifiés dans le programme, sauf pour le DCGM, qui a été incorporé au volet national, soit le volet s'apparentant le plus l'événement.

JUSTIFICATION

L'accord du soutien de 124 000 \$ à 22 organismes permettra à ceux-ci d'assurer la réussite organisationnelle et financière de leurs événements.

Le programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements. Il rassemble ainsi les requêtes pour les présenter en bloc au comité exécutif deux fois par année.

Ce programme favorise l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue d'événements de cette envergure favorise le développement de l'expertise en organisation d'événements de la communauté sportive montréalaise. Surtout, le programme contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image comme « Ville sportive » de premier plan. Il contribue également à la promotion de saines habitudes de vie par l'encouragement à la pratique sportive, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* pour l'année 2014 est de 350 000 \$. Une somme de 226 000 \$ a déjà été octroyée suite à l'analyse des demandes reçues lors de la première date de tombée (15 janvier 2014). Le solde de 124 000 \$ est ainsi disponible pour la deuxième date de tombée. Nous recommandons d'accorder un soutien de 124 000 \$ aux 22 organismes ci-après désignés pour la réalisation de leur événement respectif selon les montants indiqués en regard de la répartition suivante :

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine			
Répartition du soutien financier et pourcentage du soutien sur le budget de l'événement			
Événements	Organismes	Soutien proposé	% du soutien sur le budget de l'événement
Volet 1 : International			
1- Tournoi invitation de goalball de Montréal	Association sportive des aveugles du Québec	1 000 \$	7 %
2- Compétition junior par équipes de l'ITF 2014	Association canadienne de tennis	3 500 \$	11 %
3- Championnats internationaux de tennis en fauteuil roulant	Association canadienne de tennis	3 000 \$	10 %
4- Tournoi international ITF 18 ans (cat. 2)	Association canadienne de tennis	1 500 \$	10 %
5- Championnats québécois d'été - Invitation internationale	Patinage Québec	5 000 \$	8 %
6- Open de squash Financière Banque Nationale	Squash Québec	8 000 \$	8 %
7- Coupe du monde #2 ISU - Montréal 2014	Patinage de vitesse international de Montréal	20 000 \$	5 %
Total		42 000 \$	
Volet 2 : National			
8- Défi canot à glace Bota Bota Montréal	Héritage maritime Canada	5 000 \$	15 %

9- Championnat canadien junior tennis - U16	Fondation élite junior tennis IDS	4 000 \$	12 %
10- Championnat national d'escalade	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	5 000 \$	12 %
11- Essais nationaux 3	Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	4 000 \$	12 %
12- Championnats nationaux développement Speedo	Club de plongeon CAMO Mtl inc.	5 000 \$	12 %
13- Coupe jeunesse féminine de waterpolo 2014	Fédération de water-polo du Québec	2 500 \$	8 %
14- Championnat canadien des aînés - Boulingrin	Club de boulingrin de Westmount Inc.	2 000 \$	11 %
15- Championnats universitaires canadiens d'ultimate	Ultimate Canada	3 000 \$	12 %
16- La Coupe Vanier	Sport interuniversitaire canadien	8 500 \$	2 %
17- Défi de Patinage Canada 2015	Patinage Canada	7 000 \$	3 %
18- Qualification nationale PVCP	Centre régional canadien d'entraînement - Montréal	1 500 \$	9 %
Total		47 500 \$	
Volet 3 : Métropolitain			
19- Extreme Cheerfest	North Shore Cheerleading	6 000 \$	5 %
20- Festival Bravy	Association des Braves d'Ahuntsic	4 000 \$	10 %
21- Championnat régional de cheerleading du RSEQ Montréal	RSEQ Montréal	3 000 \$	10 %
22- FitClub 2014	Fillactive	3 000 \$	9 %
23- Les Championnats d'athlétisme de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	3 500 \$	11 %
24- Les événements du cross-country de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$	4 %
25- La Classique de course à pied de Montréal-Nord	Club de natation de Montréal-Nord	3 000 \$	6 %
26- 38e Omnium du Québec	Judo Québec Inc.	6 000 \$	11 %
Total		34 500 \$	

Avec cette deuxième vague de demandes, un soutien total de 350 000 \$ sera donc accordé pour les deux dates de tombée dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro 342803.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, puisqu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilise les comités organisateurs à réaliser leur événement sportif de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en oeuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations québécoises et canadiennes, promoteurs, démarcheurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal.

Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels des gouvernements du Québec et du Canada et de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes.

Le refus du dossier irait à l'encontre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, étant donné que les événements soutenus ont été analysés selon les critères adoptés par le comité exécutif de la Ville. De plus, l'absence du soutien de la Ville pourrait compromettre la tenue de certains événements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2014 : annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements admissibles à la 2^e date de tombée (31 mai 2014).

- Octobre 2014 : envoi d'une lettre et du chèque correspondant à chaque organisateur.
- Novembre 2014 : préparation du bilan final du Programme pour l'année 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Daniel BISSONNETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-09-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2014-09-18

CE : 30.001
2014/10/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141159003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-18 11:21

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141159003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

CONTENU

CONTEXTE

Les 15 et 18 septembre 2014, la Commission sur les finances et l'administration déposait son rapport de consultation et ses recommandations, respectivement au conseil municipal et au conseil d'agglomération, à la suite de l'étude publique concernant le rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0158 - Séance du 27 mars 2014 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2014
CM14 0229 - Séance du 25 mars 2014 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2014

DESCRIPTION

Le rapport de la commission est déposé à la suite de l'étude publique réalisée par la Commission sur les finances et l'administration. L'étude de ce dossier a nécessité la tenue de trois séances de travail : la première a été consacrée à la présentation du dossier (18 juin 2014), la seconde à l'élaboration des recommandations par les commissaires (25 juin 2014) et la dernière à l'obtention d'information supplémentaire de la part du Bureau du vérificateur (4 septembre 2014). Concernant la portion publique de l'étude, la commission a tenu au total deux séances publiques. La présentation du dossier a eu lieu le 18 juin 2014. Finalement, la commission a adopté ses recommandations le 26 juin 2014.

Le rapport a été déposé au conseil municipal le 15 septembre et au conseil d'agglomération le 18 septembre 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'étude publique a nécessité la parution d'un avis public dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone, le 4 juin 2014. Ces avis précisaient l'horaire et les modalités de participation. Le rapport du vérificateur ayant été déposé aux assemblées du conseil municipal du 16 juin et du conseil d'agglomération du 19 juin 2014; il a pu être rendu public seulement à ce moment.

Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès-Montréal, les bureaux d'arrondissement, l'Hôtel de ville de Montréal, les hôtels de ville des villes liées, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*. Le communiqué de presse a été transmis aux médias et une lettre d'invitation a été expédiée à plusieurs individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées. Le rapport de la commission a été déposé sur le site internet des commissions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-18

Diane CÔTÉ
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-09-18



Dossier # : 1141082011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour les années 2014 et 2015, d'un montant de 45 556,12 \$, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières provenant des organismes Solidarité Ahuntsic et Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville dans le cadre du programme "ÉnergiZ'toi"

De modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 45 556.12 \$ provenant des organismes Solidarité Ahuntsic et Table de concertation Bordeaux-Cartierville

Les sommes récoltées serviront à financer le projet "Campagne ÉnergiZ'toi" pour les années 2014 et 2015 selon la répartition suivante :

Année 2014	Année 2015
24 762,28\$	20 793,84\$

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-09-24 09:14

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1141082011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un montant de 45 556.12 \$, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières provenant des organismes Solidarité Ahuntsic et Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville dans le cadre du programme "ÉnergiZ'toi" - Budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a reçu une confirmation de l'organisme Solidarité Ahuntsic ainsi que de l'organisme Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) qu'elle recevra un soutien financier de leur part afin de poursuivre la réalisation du projet "Campagne ÉnergiZ'toi" pour les années 2014 et 2015.

Un montant de 31 001.12 \$ proviendra de Solidarité Ahuntsic et 14 555.00 \$, de la Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville, pour un montant total de 45 556.12 \$. De ce montant, 33 271.80 \$ serviront à financer le poste de préposé au marketing et le solde (12 284.32 \$) sera utilisé pour faire de la promotion.

Afin de pouvoir utiliser ce montant, l'arrondissement désire modifier sa dotation en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 45 556.12 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 45 556.12 \$.

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du projet "Campagne ÉnergiZ'toi".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les interventions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Sylvie LAROSE
Chef de division C.S.L.D.S.

Le : 2014-08-06



Dossier # : 1141294006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro un chèque de 4 000 \$ de la Banque Nationale en commandite à la fête du Canada. Autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2014 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'un montant additionnel de 4 000 \$ suite à l'encaissement de ce chèque. Informer le trésorier de la Ville de Montréal, de la modification du budget de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

Il est recommandé au comité exécutif :
de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une commandite de la Banque nationale du Canada au montant de 4 000 \$ en soutien des festivités entourant la Fête du Canada et autoriser un virement de crédit au budget de fonctionnement 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-09-19 15:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1141294006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro un chèque de 4 000 \$ de la Banque Nationale en commandite à la fête du Canada. Autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2014 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'un montant additionnel de 4 000 \$ suite à l'encaissement de ce chèque. Informer le trésorier de la Ville de Montréal, de la modification du budget de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a été informé de la réception d'une commandite de la Banque nationale du Canada au montant de 4 000 \$ lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 et a adopté la résolution numéro CA14 29 0286 qui autorise la réception de cette subvention et recommande au Comité exécutif d'effectuer un virement de crédit au budget de fonctionnement 2014.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne PFDS ROCHON
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1141294006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro un chèque de 4 000 \$ de la Banque Nationale en commandite à la fête du Canada. Autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2014 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'un montant additionnel de 4 000 \$ suite à l'encaissement de ce chèque. Informer le trésorier de la Ville de Montréal, de la modification du budget de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Pierrefonds-Roxboro avait rempli une demande de subvention à la Banque Nationale au montant de 4000 \$ pour financer les festivités entourant la fête du Canada pour l'année 2014 et avait reçu et encaissé le chèque.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Il s'agit donc d'informer le Conseil d'arrondissement de la réception d'un chèque de 4 000 \$, d'en informer le trésorier et le comité exécutif, afin que ce dernier modifie en conséquence le budget de la Ville, pour l'année 2014, afin de tenir compte de la réception de ce chèque au montant de 4 000 \$, et d'autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que :

"Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.

Il peut autoriser un virement de crédits. Il peut également modifier ce budget afin de tenir compte de sommes imprévues reçues pour l'exécution de travaux ou de sommes provenant d'un don versé par une personne à une fin déterminée ou d'une subvention

du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes déjà versée ou dont le versement est assuré.

Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement doit, dans les cinq jours de la modification, en informer le trésorier de la ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie le budget de la ville pour tenir compte de cette modification."

2000, c. 56, ann. I, a. 144; 2003, c. 28, a. 41.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce montant de 4 000 \$ sera imputé comme suit :

Le dépôt de cette commandite sera fait au compte 2420 0010000 303111 01819 45901 000000

Un virement de crédits sera fait suite à l'approbation de ce dossier par le conseil d'arrondissement et du comité exécutif

au compte de dépense 2420 0010000 303123 07289 56506 014415

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ted COX
Regisseur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-14

Jean-Marc L'ABBÉ
Directeur Culture Sport-Loisirs et
Développement Social



Dossier # : 1142911006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	De modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 370 000 \$, taxes incluses, provenant de la facturation pour les dépenses énergétiques associées à l'opération des arénas Chaumont et Chénier dans le cadre du contrat numéro 2007-03 à la firme Dessau - Soprin, le tout, en vertu de l'article 6.1 du cahier des clauses particulières du devis du contrat numéro 2007-03

Il est recommandé au conseil municipal de la Ville de Montréal :

- De modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 370 000 \$, provenant de la facturation pour dépenses énergétiques associées à l'opération des arénas Chaumont et Chénier dans le cadre du contrat numéro 2007-03 à la firme Dessau-Soprin, en vertu de l'article 6.1 du cahier des clauses particulières du devis du contrat numéro 2007.03.

- D'autoriser un budget additionnel de revenus - dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-09-10 13:56

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142911006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	De modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 370 000 \$, taxes incluses, provenant de la facturation pour les dépenses énergétiques associées à l'opération des arénas Chaumont et Chénier dans le cadre du contrat numéro 2007-03 à la firme Dessau - Soprin, le tout, en vertu de l'article 6.1 du cahier des clauses particulières du devis du contrat numéro 2007-03

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2007, l'arrondissement d'Anjou octroyait le contrat numéro 2007-03 à la compagnie Dessau Soprin Inc. qui le quel, entre autres :

- l'administration et la gestion des opérations des arénas Chaumont et Chénier - volet 1
- la préparation, l'entretien et la fermeture des piscines pataugeoires et jeux d'eau - volet 2
- la surveillance, l'animation et l'entretien léger des piscines pataugeoires et jeux d'eau - volet 3
- l'administration et la gestion des opérations de la piscine Neuville volet 4
- la rénovation et la mise à niveau de l'aréna Chénier - volet 5

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dépôt	10 septembre 2013	Dépôt de la demande d'autorisation au Ministère des Affaires municipales et des régions de poursuivre le contrat 2007-03 (objet : RENA)
CA09 12293	24 novembre 2009	Autoriser le paiement de la TPS et de la TVQ à Dessau-Soprin dans le cadre du contrat 2007-03, volet 5
CA09 12175	7 juillet 2009	Recommander au comité exécutif de payer l'ensemble des taxes à Dessau-Soprin, de modifier l'imputation budgétaire et de réduire la base budgétaire de l'arrondissement - Non accepté par le CE
CA08 12228	2 septembre 2008	Entériner une entente sur réclamation pour dommages au contrat 2007-03 volet 1
CA08 12052	4 mars 2008	Approuver l'avenant numéro 8 et autoriser une dépense additionnelle au contrat 2007-03, volet 5, rénovation et mise à niveau de l'aréna Chénier, adjugé à Dessau-Soprin inc.
CA08 12014	15 janvier 2008	Ratifier les avenants 1 à 7 au volet 5, rénovation et mise à niveau de l'aréna Chénier.

CA07 12129 du 12 avril 2007, modifiée par CA07 12179 du 5 juin 2007, mofifiée par CA07 12216 du 12 juillet 2007	12 avril 2007	Adjudication du contrat numéro 2007-03 à la Firme Dessau-Soprin Inc., au montant de 1 474 203,90 \$ relatif à la préparation, l'administration et la gestion des piscines, pataugeoires et aires de jeux, la gestion de la piscine Neuville et de l'aréna Chaumont, la rénovation et la gestion de l'aréna Chénier, et ce, pour la période du 15 mai 2007 au 14 mai 2027
CA07 12030	6 février 2007	Modifier la résolution CA07 12003 en changeant le titre du contrat
CA07 12003	16 janvier 2007	Publication de l'appel d'offres du contrat

DESCRIPTION

Selon l'article 6.1 du Cahier d'appel d'offres - volet 1, l'adjudicataire devait assumer les dépenses énergétiques associées à l'opération des arénas Chaumont et Chénier d'une somme évaluée à 148 700 \$ pour l'aréna Chaumont et de 167 300 \$ pour l'aréna Chénier pour la première année et indexés, chaque année, selon l'indice des prix à la consommation (I.P.C.). Cependant, les fournisseurs de services d'utilités publiques, Hydro-Québec et Gaz Métropolitain, facturent directement l'arrondissement pour les services, puisque nous sommes propriétaires des 2 arénas, et par conséquent nous acquittons les factures. Étant donné que Dessau-Soprin doit assumer les coûts énergétiques, et ce, conformément à l'entente, l'arrondissement facture à Dessau-Soprin les sommes déboursées pour ces dépenses.

Si les coûts payés pour les services publics sont inférieurs aux montants prévisionnels, l'adjudicataire remet à la Ville soit en argent ou sous forme de crédit la différence.

De 2007 à 2013 les remboursements de dépenses se faisaient en diminution de dépenses, ce qui n'est pas une pratique comptable acceptable.

L'arrondissement souhaite une régularisation pour l'année courante 2014 en modifiant le budget de revenus et de dépenses de l'arrondissement pour l'année 2014, afin de tenir compte des remboursements de dépenses pour un montant de 370 000 \$ relatives au contrat de rénovation des arénas Chaumont et Chénier avec Dessau-Soprin contrat 2007-03.

Pour les années 2015 à 2027 :

L'arrondissement Anjou s'engage à prévoir à son budget les revenus et dépenses supplémentaires conformément à sa stratégie de financement

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un virement de crédits sera fait dans les imputations suivantes :

Revenus - remboursement - dépenses - frais énergétiques

2404.0010000.300429.07141.44890.015063.0000.001778 160 000 \$

2404.0010000.300429.07141.44890.015063.0000.001779 160 000 \$

2404.0010000.300429.07141.44890.015063.0000.001780 50 000 \$

Dépenses - frais énergétiques - électricité

2404.0010000.300429.07141.56301.000000.0000.001778 125 000 \$

2404.0010000.300429.07141.56301.000000.0000.001779 125 000 \$

Dépenses - frais énergétiques - gaz naturel

2404.0010000.300429.07141.56302.000000.0000.001778 35 000 \$

2404.0010000.300429.07141.56302.000000.0000.001779 35 000 \$

Dépenses - frais énergétiques - économie d'énergie

2404.0010000.300429.07141.56306.000000.0000.001780 50 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier nous impose d'informer le conseil municipal puisque selon l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, il ne s'agit pas d'un don par une personne, ni d'une subvention du gouvernement.

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe (Lucie QUINTAL)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Avis favorable :

Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Linda LAFRENIÈRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal BOISVERT
Chef de division-Ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-18

Louise GOUDREAU
Directrice des services administratifs, des
relations avec les citoyens et du greffe



Dossier # : 1140879003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 2 300 \$ (plus taxes) de la Société de la Place des Arts pour la tenue d'une représentation du spectacle Jack et le haricot magique, une production du théâtre La Roulotte. Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenu de 2 300 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet..

Le Service de la culture recommande :

- d'accepter un revenu supplémentaire de 2 300 \$ (plus taxes) de la Société de la Place des arts pour la présentation d'une représentation du spectacle Jack et le haricot magique, une production du Théâtre La Roulotte;
- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenu de 2 300 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-19 19:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140879003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 2 300 \$ (plus taxes) de la Société de la Place des Arts pour la tenue d'une représentation du spectacle Jack et le haricot magique, une production du théâtre La Roulotte. Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenu de 2 300 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet..

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1952, le théâtre La Roulotte se promène dans les parcs de la Ville pour présenter aux jeunes Montréalais et à leurs parents une représentation de théâtre plein d'humour et de folie. Fondé par Paul Buissonneau, le théâtre La Roulotte est en fait le plus vieux théâtre pour enfants au Québec. Depuis 62 ans, il a permis à plusieurs générations et plus d'un million de jeunes d'avoir un premier contact avec la magie du théâtre. La production du théâtre La Roulotte est réalisée par la Ville de Montréal en collaboration avec l'École nationale de théâtre du Canada et le Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Elle permet chaque été à de jeunes finissants en théâtre issus de ces deux écoles d'acquérir une première expérience professionnelle. La production de La Roulotte circule annuellement dans différents parcs des arrondissements montréalais qui en assument, en partie, les coûts. Le Service de la culture assume, pour sa part, les coûts de production du spectacle à même un budget réservé à la programmation estivale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1556 - 25 septembre 2013 : Accepter un revenu supplémentaire de 2 100 \$, plus taxes, de la Société de la Place des Arts et du Partenariat du Quartier des spectacles pour la tenue d'une représentation du spectacle Hansel et Gretel, une production du théâtre La Roulotte et d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au montant versé de 2 100 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
CE12 1924 - 28 novembre 2012 : Accepter un revenu supplémentaire de 1 900 \$, plus taxes, de la Société de la Place des arts pour la présentation d'une représentation du spectacle Peter Pan, une production du Théâtre La Roulotte et d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au montant versé de 1 900 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;

DESCRIPTION

À l'été 2014, le Service de la culture, qui assume la gestion de La Roulotte, a reçu une demande de la Société de la Place des Arts de Montréal et du Partenariat du Quartier des spectacles pour la tenue d'une représentation supplémentaire en dehors des ententes avec les arrondissements du spectacle *Jack et le haricot magique*. Après vérification de la disponibilité de l'équipe de production (comédiens et techniciens), nous avons conclu une entente pour la présentation d'une représentation de *Jack et le haricot magique* le 25 août à 10h30 sur l'Esplanade de la Place des arts.

Le contrat conclu avec la PDA et le partenariat du Quartier des spectacles couvre la totalité des dépenses occasionnées par cette représentation supplémentaire. Le présent sommaire vise donc à accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de la culture pour lui permettre de couvrir ces dépenses additionnelles non prévues à son budget.

JUSTIFICATION

Quarante-sept représentations étaient prévues dans les parcs des arrondissements pour le spectacle *Jack et le haricot magique* de La Roulotte à l'été 2014. Cette représentation supplémentaire a permis aux jeunes comédiens participants de bénéficier de revenus supplémentaires et de la visibilité accordée par la PDA par la couverture médiatique de l'événement. La promotion croisée du Théâtre La Roulotte, de la PDA et du Partenariat du Quartier des spectacles a permis de développer leurs publics respectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Société de la Place des Arts de Montréal a versé à la Ville un montant de 2 644,43 \$ (taxes incluses) correspondant aux cachets d'artistes pour l'achat d'une représentation de *Jack et le haricot magique* une production de La Roulotte.

Budget additionnel - Revenus	2014
	2 300 \$
Budget additionnel - Dépenses	2014
Cachet d'artistes, redevances concepteurs, metteur en scène et adaptation texte (54 506)	2 000 \$
Location d'équipements techniques	300\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette représentation supplémentaire du spectacle *Jack et le haricot magique* a permis d'accroître la visibilité de La Roulotte qui constitue un des éléments forts de la programmation estivale de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de l'activité a été faite au travers les différents outils de communication du théâtre La Roulotte ainsi que des outils de la PDA et du Partenariat du Quartier des spectacles. Ceci correspond pour chacun à un site Internet, une page Facebook, un dépliant ou magazine estival.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-09-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2014-09-18

CE : 30.007
2014/10/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1140644002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Héloïse Thibodeau architecte inc., CBA experts-conseils inc., Geniex inc. et Société Logique inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et en accessibilité universelle pour le projet de réhabilitation de l'escalier de secours et autres travaux d'accessibilité au centre Alexandre-DeSève et autoriser une dépense maximale de 72 339,17 \$ (taxes incluses) (appel d'offres sur invitation 14-13344 — 3 soumissionnaires) et demander au comité exécutif d'autoriser un montant de 53 190,99 \$ (taxes incluses) provenant du PTI 2014-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) relié au Programme d'accessibilité aux immeubles municipaux

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense maximale de 72 339,17 \$ (taxes incluses) pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accessibilité universelle pour les travaux de réhabilitation de l'escalier de secours et autres travaux d'accessibilité au centre Alexandre-DeSève (appel d'offres sur invitation 14-13344 - 3 soumissionnaires);

D'approuver un projet de convention par lequel Héloïse Thibodeau architecte inc., CBA experts-conseils inc., Geniex inc. et Société Logique inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir les services requis à cette fin selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un montant de 53 190,99 \$ (taxes incluses), en provenance du PTI 2014-2017 relié au Programme d'accessibilité aux immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour le projet de réhabilitation de l'escalier de secours et travaux d'accessibilité au centre Alexandre-DeSève, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-08-28 11:32

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140644002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Héloïse Thibodeau architecte inc., CBA experts-conseils inc., Geniex inc. et Société Logique inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et en accessibilité universelle pour le projet de réhabilitation de l'escalier de secours et autres travaux d'accessibilité au centre Alexandre-DeSève et autoriser une dépense maximale de 72 339,17 \$ (taxes incluses) (appel d'offres sur invitation 14-13344 — 3 soumissionnaires) et demander au comité exécutif d'autoriser un montant de 53 190,99 \$ (taxes incluses) provenant du PTI 2014-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) relié au Programme d'accessibilité aux immeubles municipaux

CONTENU

CONTEXTE

La responsabilité des activités de la gestion immobilière étant transférée au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de la Ville de Montréal (voir sommaire # 1120141016), le SGPI a reçu le mandat de l'arrondissement de Ville-Marie de procéder à la réhabilitation de l'escalier de secours extérieur en raison de son état de vétusté et d'effectuer divers travaux d'accessibilité tel que prévu dans le cadre du Programme d'accessibilité aux immeubles du SGPI au centre Alexandre-DeSève (2040, rue Alexandre-DeSève). Les interventions qui seront réalisées dans le cadre du présent projet visent à améliorer les performances de l'immeuble en corrigeant les principales problématiques d'accessibilité universelle mentionnées au rapport d'expertise préparé par la Société Logique en 2009. L'envergure des travaux d'accessibilité du projet se résume principalement comme suit :

- Aménagement d'une nouvelle rampe d'accès extérieur;
- Aménagement d'un trottoir d'accès;
- Réaménagement des espaces de stationnement;
- Remplacement des portes extérieures;
- Installation d'ouvrages-portes automatiques;
- Aménagement d'une salle de toilette accessible;
- Etc.

Un appel d'offres public a déjà été réalisé en 2010 dans le but d'octroyer un contrat à un entrepreneur général pour corriger les principales problématiques liées à l'accessibilité au centre Alexandre-DeSève. Cependant, celui-ci a été annulé puisqu'au moment de l'octroi,

l'arrondissement a signifié un changement majeur dans ses besoins occasionnant une révision générale des documents d'appel d'offres. En effet, l'arrondissement souhaitait que la structure de la rampe d'accessibilité soit allégée et dégagée du mur de maçonnerie.

Afin d'améliorer le processus de réalisation, ce projet sera présenté et recommandé au comité consultatif d'urbanisme en concertation avec tous les intervenants de l'arrondissement.

L'embauche de firmes professionnelles externes est nécessaire afin d'assurer la réalisation du mandat puisque les ressources de la Ville ne sont pas disponibles pour réaliser le projet. Ainsi, un appel d'offres sur invitation a été lancé le 28 février 2014. Après quatorze (14) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des soumissions a été fait le 14 mars 2014. Le processus d'appel d'offres a été assumé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 (émis le 10 mars 2014) : précisions apportées sur la mission des professionnels;

- Addenda n° 2 (émis le 12 mars 2014) : précisions apportées sur le programme sommaire des travaux.

L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt des soumissions et sur l'estimation des coûts des services professionnels émis en début du processus d'appel d'offres.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Une prolongation a été accordée par le soumissionnaire afin de maintenir intégralement l'offre déposée. Le délai entre l'ouverture de la soumission et l'octroi du contrat est attribuable à des difficultés rencontrées au niveau de la répartition des coûts, de la provenance des crédits, du cheminement à utiliser pour obtenir les approbations des différentes instances et de la pause estivale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0313 – 16 mars 2011 Annuler l'appel d'offres public (no 5509) pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Alexandre-de-Sève (0569) situé au 2040, rue Alexandre-de-Sève dans l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services professionnels des firmes Héloïse Thibodeau architecte inc., CBA experts-conseils inc., Geniex inc. et Société Logique inc. en vue de réhabiliter l'escalier de secours extérieur ainsi que d'effectuer plusieurs autres travaux reliés à l'accessibilité universelle comme : l'ajout d'une rampe extérieure, la modernisation d'une salle de toilette et la mise en place d'éléments favorisant la circulation.

Les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire et aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat des firmes comprendra, entre autres, la prestation de services en architecture, en ingénierie (électromécanique, structure et civil) et en accessibilité, pour chacune des étapes de conception et de construction du projet. L'envergure des services à fournir se résume principalement comme suit :

- Validation de données (vérification de l'adéquation budget/échancier/programme de travaux, relevés et mise en plan, etc.);
- Élaboration du dossier préliminaire (plans, devis, estimation et calendrier);
- Élaboration des dossiers définitifs à 80% et 100% (plans, devis, estimation et calendrier);
- Gestion de l'appel d'offres (préparation des addenda, répondre aux questions, analyse des soumissions, etc.);
- Gestion du chantier (préparation et négociation des avenants, animation des rencontres, émission du certificat de fin de travaux, etc.);
- Coordination lors de la période de garantie.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres sur invitation a été suivi et les documents contractuels ont été envoyés à six (6) firmes d'architecture c'est-à-dire :

- Alliance Architecture Industrielle (AAI);
- Archipel, Architecture inc.;
- Architecture & Design Caouette inc.;
- Atelier D'architecture Vély;
- Bosses design Senclr;
- Héloïse Thibodeau architecte inc.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Sur les six (6) firmes invitées, trois (3) offres ont été déposées. Deux (2) des trois (3) offres de services reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no.1) et ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no.2). Une (1) offre n'a pas été analysée à la première étape puisqu'elle a été jugée non conforme (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (incluant taxes)	Autre (préciser)	Total
Héloïse Thibodeau architecte inc.	79,33 %	23,19	55 762,88 \$	--	55 762,88 \$
Archipel, Architecture inc.	90,00 %	14,90	93 934,57 \$	--	93 934,57 \$
Dernière estimation réalisée			45 583,30 \$	--	45 583,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					10 179,58 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					22,33 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					38 171,69 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					68,45 %

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 22,33 % (10 179,58 \$) plus élevé que l'estimation de la Section gestion immobilière – Arrondissement du SGPI qui était de 45 583,30 \$ (incluant les taxes). Cet estimé a été établi sur un pourcentage d'honoraire de 15 % de la valeur des travaux soit un pourcentage basé sur les dernières offres reçues pour des services professionnels identiques (se référer à la pièce jointe no.1 : Estimation des coûts SGPI). L'écart observé s'explique par le fait que le pourcentage d'honoraires a été sous-estimé notamment au niveau de la quantité de livrables et de la coordination plus importantes avec les différentes parties prenantes (CCU, arrondissement et SGPI) qui sont inhabituelles pour un projet de petite envergure. Ainsi, considérant que la nature des services demandée dans la mission aux professionnels est équivalente à un projet de plus grande ampleur au niveau de la coordination, un pourcentage d'honoraires entre 18 % et 20 % aurait été plus juste. L'offre déposée équivaut à 18,35 % de la valeur des travaux pour l'ensemble des disciplines.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services d'Héloïse Thibodeau architecte inc. puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

Héloïse Thibodeau architecte inc., CBA experts-conseils inc., Geniex inc. et Société Logique inc. ne sont pas inscrits sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Ces entreprises ne sont pas inscrites au RENA et ne doivent pas obtenir d'attestation provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ces vérifications ont été faites par les responsables de la Direction de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 65 762,88 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 55 762,88 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 10 000,00 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 6 576,29 \$ (taxes incluses) est demandé pour permettre l'engagement de divers consultants qui seraient requis en parallèle du contrat principal comme un économiste de la construction, un arpenteur, un spécialiste en amiante, etc. La dépense maximale à autoriser est donc de 72 339,17 \$, taxes incluses (se référer à la pièce jointe no.2 : Calcul des coûts).

Le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014-2017 pour les immeubles de l'arrondissement Ville-Marie financera le projet à hauteur de 26,47 % du coût total du projet. Les 73,53 % restant seront assumés par le PTI 2014-2017 du SGPI relié au Programme d'accessibilité aux immeubles municipaux.

Un montant est demandé puisqu'il y a des travaux d'accessibilité universelle dans le cadre du projet au centre Alexandre-DeSève et que ceux-ci ont été acceptés par le Programme d'accessibilité aux immeubles du SGPI.

De ce fait, une demande sera envoyée au comité exécutif via un sommaire addenda afin qu'il autorise un montant de 53 190,99 \$ (taxes incluses).

Le détail des dépenses attribuables à chacune des parties prenantes est calculé comme suit :

Budget global	100,00 %	72 339,17 \$	
Part attribuable au SGPI	73,53 %	53 190,99 \$	
Part attribuable à l'arrondissement	26,47 %	19 148,18 \$	
Montant à réserver part le SGPI			53 190,99 \$

Voir le détail des imputations budgétaires dans les interventions des finances.

Note : le SGPI devra également réserver 73,53 % des crédits au moment d'octroyer le contrat à l'entrepreneur pour la réalisation des travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront le mandat de concevoir le projet conforme aux directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été jointes en annexe des documents d'appel d'offres. Le projet vise une collectivité au cœur du développement durable en contribuant à l'amélioration de l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès cet automne pour une réalisation des travaux au printemps et à l'été 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un processus de communication sera élaboré par l'arrondissement afin d'informer toutes les parties prenantes reliées au projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Activités	Échéance prévue
Octroi au CA	septembre 2014
Autorisation du montant au CE	septembre 2014
Élaboration des documents contractuels	octobre - février 2014
Appel d'offres - entrepreneur	mars 2015
Octroi du contrat de l'entrepreneur au CA	avril 2015
Autorisation du montant au CE	mai 2015
Réalisation des travaux	mai - août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée POIRIER
Chef de division -Sports, Loisirs et
Développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-30

Dominique ARCHAMBAULT
Directeur(trice) - cult., sp., lois. & dev.soc.
(arr.>60 000)



Dossier # : 1144114004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 \$ entre différents projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

D'autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-09-15 14:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144114004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 \$ entre différents projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux par le Conseil d'agglomération en date du 22 avril 2010 (CG10 0158), le Service des technologies de l'information (STI) s'est doté d'un cadre de gestion de projets en technologie de l'information et des communications (TIC) découlant du cadre de gouvernance approuvé. Dorénavant, tous les projets inscrits au portefeuille de projets du STI seront soumis à l'examen du Comité sectoriel des Technologies de l'information (CSTI) à chacun de leur point de passage et pour chaque demande de changements quant à leur portée initiale. Le processus intitulé "Processus des points de passage dans la gestion d'un projet TI", est déposé en pièce jointe.

Par ailleurs, la division Réalisation des projets TIC du STI analyse mensuellement les rapports d'avancement des projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016. Cette analyse est également soumise mensuellement au CSTI.

Les prévisions de dépenses par projet ont donc été revues en fonction de l'avancement des différents projets, des projections de décaissement pour les deux derniers trimestres de 2014, des approbations reçues par le CSTI, et de la contrainte de respect de l'enveloppe 2014. Par conséquent, un scénario de réaménagement budgétaire a été élaboré afin de permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0345 - 21 août 2014 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de

226 725,99 \$ CAD taxes incluses (179 269 \$ US avant taxes), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 12 juin 2014;

CE14 0585 - 16 avril 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 5 585 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée;

CE13 1847 - 18 décembre 2013 - Autoriser des virements budgétaires totalisant 948 000 \$ entre différents projets de compétences différentes inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs de projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE13 0973 - 26 juin 2013 - De prendre acte des trois projets d'envergure « Approvisionnement avancé », « Ressources humaines/Paie » et « Système budgétaire », présentement en phase de planification; de donner un accord de principe pour la poursuite de ces projets en phase réalisation, pour un montant de 77,6 M\$; d'autoriser, pour l'année 2013, un virement budgétaire de 292 363 \$ en provenance du poste des dépenses générales d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE13 0525 - 24 avril 2013 - Autoriser les virements budgétaires, entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE13 0101 - 30 janvier 2013 - Autoriser un virement budgétaire de 2 894 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015, soit 1 447 000 \$ en 2013 et 1 447 000 \$ en 2014, en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le Service des technologies de l'information, pour réaliser le projet CETEN II, afin d'implanter un système de gestion en support aux opérations de déneigement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE12 1884 - 14 novembre 2012 - Autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 et PTI 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE11 1443 - 14 septembre 2011 - Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE11 0717 - 11 mai 2011 - Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CG10 0158 - 22 avril 2010 - Adopter le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du rapport de l'Administration sur les mesures mises en place concernant l'octroi des contrats.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite spécifiquement des virements budgétaires pour les deux derniers trimestres de l'année 2014, entre différents projets de compétences différentes inscrits au PTI 2014-2016 du STI. Le premier tableau fait état des projets d'où proviennent les fonds, et en deuxième lieu, vers quels projets les fonds seront virés.

No.projet	Nom du projet	Phase du projet	Montant disponible PTI 2014	Explications
74250	HRMS-Paie	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	2 735 000 \$	Ralentissement pour permettre la révision des orientations en fonction de la vision de la nouvelle Administration et la nouvelle direction du Service des ressources humaines.
68008	SÉRAM	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	1 301 000 \$	Décalage de 5 mois dans le déploiement. Les dépenses non effectuées en 2014 sont reportées en 2015. Le coût global du projet ne s'en trouve pas affecté.
74800	Système intelligent de transport de la neige (SIT-Neige)	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	1 184 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation du plan de projet, point de passage #3, par le CSTI du 20 mars 2014. Une stratégie de réalisation du projet a été présentée, laquelle propose une livraison en 2 phases et un échéancier qui prolonge le projet jusqu'en février 2016. Par conséquent, un surplus budgétaire au 31 décembre 2014 a été identifié.
TOTAL :			5 220 000 \$	

Les projets suivants nécessitent un financement additionnel afin de répondre à différents besoins liés à leur avancement. Il est à noter que les besoins ont été identifiés, analysés et justifiés, à travers différents documents découlant du cadre de gestion des projets TIC. Ces demandes ont été présentées au CSTI pour approbation, que ce soit via des demandes de changement (liées au calendrier de réalisation ou encore à la portée des projets) ou encore via l'approbation d'un point de passage. Les fonds seront prélevés à même le budget des projets identifiés ayant des disponibilités pour l'année 2014.

No.projet	Nom du projet	Phase du projet	Montant à virer au PTI 2014	Explications
74400	Rehaussement des OS des postes de travail	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	2 295 000 \$	Ajustement budgétaire nécessaire suite à l'approbation d'une demande de changement par le CSTI du 22 mai 2014, liée à la modification du calendrier de réalisation qui reporte de six mois l'échéance du projet (déc. 2014 à juin. 2015) et à l'augmentation de la portée du projet. La somme totale allouée est de 1 990 000 \$, dont 92 000 \$ a été déboursé

				pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le SPVM, via le dossier décisionnel 1146075005 (CG14 0345). De plus le rehaussement non prévu d'un logiciel utilisé au 911 (52 postes à rehausser selon les spécifications du fournisseur Intrado) nécessite l'ajout d'un budget au montant de 397 000 \$. Il est à noter qu'une somme de 2 455 000 \$ en 2015, a été intégrée lors de la confection du PTI 2015-2017.
70038	Mise à niveau du logiciel Court Web pour l'enregistrement des audiences et SICMA-phase 2	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	352 000 \$	Ajustement budgétaire nécessaire suite à l'approbation du dossier de projet et de la planification, points de passage #2 et #3, par le CSTI en date du 20 mars 2014, notamment en ce qui a trait à l'augmentation de la durée du projet, de 22 à 37 mois. Il est à noter qu'une somme de 1 746 000 \$ en 2015, a été intégrée lors de la confection du PTI 2015-2017.
74850	Renseignement	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	591 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation d'une demande de changement par le CSTI du 22 mai 2014, liée à la révision de la stratégie de réalisation du projet et de la structure de l'équipe du projet. Il est à noter qu'une somme de 109 000 \$ en 2015, a été intégrée lors de la confection du PTI 2015-2017.
73100	Système budgétaire	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	472 000 \$	Ajustement budgétaire nécessaire suite à une révision du plan de réalisation du projet. La planification budgétaire pour l'année 2014 effectuée au cours du dernier semestre de l'année 2013, a été basée sur les besoins minimums du projet. Suite au report des activités liées à l'appel d'offres (stratégie, devis technique et lancement), le budget non utilisé de 2 577 000 \$ a été distribué parmi différents projets du portefeuille PTI 2014, par l'intermédiaire de la décision CE14 0585, datée du 16 avril 2014. Cependant, au cours du

74420	Mise à niveau Interface 911- Répartition assistée par ordinateur (RAO)/SIM	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	300 000 \$	deuxième trimestre de 2014, les besoins du projet, en terme de ressources, se sont avérés supérieurs aux besoins minimums planifiés. Projet de mise à niveau requis émanant de la norme BID13 version 16 imposée par Bell et le CRTC pour le service 911. Ajout de ce projet à la programmation du STI 2014-2016. Il s'agit d'une mise à niveau nécessaire du SGI afin d'être conforme à la norme BID13 version 16 imposée par Bell et le CRTC pour le service 911. Il est à noter qu'une somme de 600 000 \$ en 2015, a été intégrée lors de la confection du PTI 2015-2017.
70900	Gestion des capacités des serveurs	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	500 000 \$	Ajustement budgétaire nécessaire suite à une demande de changement liée au rehaussement des infrastructures Citrix, M-IRIS et des crimes technologiques. Aucun impact sur le calendrier du projet. Il est à noter qu'une somme de 4 675 000 \$ en 2015, a été intégrée lors de la confection du PTI 2015-2017.
68033	Schéma de couverture de risques	Phase 4b Réalisation - Mise en exploitation et déploiement de la solution	410 000 \$	Ajustement budgétaire nécessaire suite à une demande de changement liée aux reports de certaines activités du projet, notamment, l'exploitation de la livraison 1 reportée de 11 mois (de novembre 2014 à octobre 2015) et du déploiement de la livraison 2 reportée de 11 mois (de novembre 2014 à octobre 2015). Il est à noter qu'une somme de 1 310 000 \$ en 2015, a été intégrée lors de la confection du PTI 2015-2017.
74460	Suivi des heures de travail des conducteurs des véhicules lourds - Loi 430	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	300 000 \$	Projet prioritaire afin de se conformer à la Loi 430. Ajout de ce projet à la programmation du STI 2014-2016. Ajustement budgétaire nécessaire suite à l'approbation par le CSTI en date du 21 août 2014 du sommaire exécutif. La somme de 300 000 \$ servira à financer des ressources internes et externes spécialisées.
TOTAL :			5 220 000 \$	

De plus, afin de respecter le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale en vigueur en 2014, un réaménagement entre compétences est requis au montant de 250 000 \$, selon les informations de l'intervention financière, ce qui amène le montant total en virements budgétaires pour le PTI 2014-2016 du STI à 5 470 000 \$. Cela n'aura, par conséquent, aucun impact sur le budget annuel total voté.

JUSTIFICATION

Ces virements budgétaires permettront l'atteinte des objectifs des projets tout en optimisant l'enveloppe du PTI 2014-2016 du STI. De plus, ils s'inscrivent dans la démarche entreprise par le STI afin de se conformer au cadre de gouvernance des projets et des programmes d'actifs municipaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce réaménagement se fera conformément à l'intervention financière de la Division des opérations budgétaires et comptables du Service des finances et aura un impact nul sur l'enveloppe totale du PTI 2014-2016 du STI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus d'autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du STI engendrerait :

- La non-réalisation des projets liés à des obligations de conformité dictées par la Loi;
- La non-conformité au Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux;
- Des retards dans certaines tâches de projet;
- Le report des dates de livraison des projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du présent dossier par les instances : 10 septembre 2014;

- Exécution des virements budgétaires par le Service des finances (budget) : mi-septembre 2014;
- Communication du réaménagement budgétaire à l'ensemble des promoteurs et chefs de projet : mi-septembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne PARENTEAU
Conseillère en système de gestion

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
Chef de division

Le : 2014-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Tél : 514-872-7723

Approuvé le : 2014-09-15

CE : 30.010
2014/10/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134501011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel aux fins de transfert au propriétaire riverain de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2e Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ». N/Réf. : 16-77-1

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel aux fins de transfert au propriétaire riverain du lot 2 165 306 du cadastre du Québec, de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2^e Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension » formé du lot 2 330 811 du cadastre du Québec et délimité par les lettres ABCDA sur le plan D-143 Saint-Michel préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, dossier 21394 en date du 15 octobre 2013, sous le numéro 1454 de ses minutes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-18 11:28

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1134501011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel aux fins de transfert au propriétaire riverain de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2e Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ». N/Réf. : 16-77-1

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du bâtiment sis au 2611, rue Villeray a manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par celui-ci.

Entre le mois de mai et le mois de juin 1959, avant l'annexion de la Cité de Saint-Michel à la Ville de Montréal, ladite Cité a offert aux six (6) propriétaires riverains de la ruelle située entre la 1^{re} Avenue et la 2^e Avenue au nord-ouest de la rue Villeray, la possibilité d'acquérir leur moitié de ruelle pour la somme d'un dollar (se référer au plan ci-annexé). De ce fait, cinq propriétaires ont acquis, par vente de gré à gré et un propriétaire riverain n'a pas donné suite à cette acquisition. Aujourd'hui, la partie résiduelle de la ruelle est enclavée et occupée par le propriétaire de la résidence sise au 2611, rue Villeray. En 2011, ce dernier a fait une demande au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour acquérir cette partie de ruelle aux fins de la remembrer à sa propriété.

Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de la ruelle et une pétition a été transmise uniquement au propriétaire visé n'ayant pas acquis sa moitié de ruelle. Il est à considérer que les cinq propriétaires ayant acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en frontage dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan en pièce jointe). Ainsi, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre sont réputés avoir signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, il n'y a aucun propriétaire en opposition à cette fermeture.

Le présent sommaire a pour but de modifier le Règlement 160 de la Cité de Saint-Michel à l'égard de cette partie de ruelle afin de permettre le transfert du lot identifié sur le plan D-143 Saint-Michel ci-joint, au propriétaire riverain en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De plus, le lot 2 330 811 du cadastre du Québec devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications puisqu'il y a un réseau souterrain de Bell Canada dans cette ruelle.

Par la suite, lorsque la servitude sera grevée, Bell Canada émettra une lettre de tolérance (se référer au courriel en pièces jointes) pour régulariser le garage construit à l'arrière du 2611, rue Villeray. Effectivement, sans cette tolérance, le garage du requérant se retrouverait non conforme étant localisé dans l'emprise de la nouvelle servitude.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel aux fins de transfert au propriétaire riverain de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2^e Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension » formé du lot 2 330 811 du cadastre du Québec et créer une servitude à des fins de télécommunications sur le lot 2 330 811 du cadastre du Québec, délimité par les lettres ABCDA sur le plan D-143 Saint-Michel préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, dossier 21394 en date du 15 octobre 2013, sous le numéro 1454 de ses minutes.

JUSTIFICATION

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder cette ruelle non ouverte à la circulation et qui n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains;
- Certains propriétaires riverains (5) ont déjà acquis leur partie de ruelle;
- Cette cession permettra de régulariser l'empiétement et l'occupation de ce terrain par la propriétaire riveraine.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales approuvent ce projet de règlement proposé, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », du transfert en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert au riverain, doit être signifié par le greffier de la Ville au propriétaire de l'immeuble riverain et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles, Section droit contractuel de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marc-André HERNANDEZ)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-12-11

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-09-17

Approuvé le : 2014-09-17



Dossier # : 1143496004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ». N/Réf. : 31h12-005-0947-05

Il est recommandé :

- d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville » formée des lots 5 393 890 à 5 393 908 et 5 393 910 à 5 393 918 du cadastre du Québec et délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan M-13 Cartierville, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, dossier 21479-1 en date du 6 novembre 2013, sous le numéro 1462 de ses minutes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-16 07:34

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143496004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ». N/Réf. : 31h12-005-0947-05

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, le propriétaire du bâtiment sis aux 11900-02, rue de Meulles a manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. À cet effet, ce dernier a remis une pétition à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (l'« Arrondissement ») afin d'y donner les suites appropriées. En 2013, l'ombudsman de Montréal (l'« Ombudsman ») a reçu une demande écrite du propriétaire afin de faire avancer sa démarche et de concrétiser l'acquisition de la ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, par les riverains.

De ce fait, l'Ombudsman a communiqué avec l'Arrondissement afin de connaître l'état d'avancement du dossier. Or, l'Arrondissement a procédé à la transmission des formulaires de pétition aux riverains afin de connaître leur opinion.

Le 7 juin 2013, l'Arrondissement a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») de la Ville de Montréal afin de finaliser ce dossier d'acquisition de ruelle.

L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est presque entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (28). De plus, vingt et un (21) propriétaires ont répondu favorablement afin de faire l'acquisition de leur moitié de ruelle. Selon le tableau « compilation » en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de la ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 5 393 890 à 5 393 908 et 5 393 910 à 5 393 918 du cadastre du Québec.

Une action est requise pour permettre la fermeture de vingt-huit (28) lots identifiés, sur le plan numéro M-13 Cartierville ci-joint, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte

suivant :

Pour l'ancien lot (ruelle) 1 434 860 :

- Selon un bordereau de loi en faveur de la Ville de Montréal publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 6 décembre 1965, sous le numéro 1 876 320.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1134666034 - 22 octobre 2013 - Approuver le projet de remplacement du lot 1 434 860 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest de la rue de Meulles, au nord-ouest de la rue de Louisbourg dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 30 septembre 2013, minute 1450.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 393 890 à 5 393 908 et 5 393 910 à 5 393 918 du cadastre du Québec, et création d'une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots 5 393 908 ptie, 5 393 910 à 5 393 918 et 5 393 890 ptie, délimitée par les lettres BCHGB, tels qu'identifiés au plan M-13 Cartierville, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, numéro de dossier 21479-1, en date du 6 novembre 2013, sous le numéro 1462 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction des affaires civiles, de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable :
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE

Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-09-15

Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-09-15



Dossier # : 1134386008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 16e Avenue entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles » N/Réf. : 31H12-005-4701-04

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 16^e Avenue entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière , aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles » formée des lots 5 397 232 à 5 397 248 du cadastre du Québec et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan S-128 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, dossier n° 21383-1 en date du 29 novembre 2013, sous le n° 1466 de ses minutes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-17 10:32

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1134386008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 16e Avenue entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles » N/Réf. : 31H12-005-4701-04

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (17). Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de ruelle, maintenant connue, selon le plan S-128 Pointe-aux-Trembles, par les lots 5 397 232 à 5 397 248 du cadastre du Québec. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, seulement un propriétaire s'est opposé et un autre n'a pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture de dix-sept (17) lots identifiés, sur le plan numéro S-128 Pointe-aux-Trembles ci-joint, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 261 096, 1 261 101 et 1 261 409 :

Cession gratuite de la Compagnie Nationale d'immeubles limitée suivant un acte intervenu devant M^e Joseph Onesiphore Roy, notaire, sous le numéro 4332 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 13 juin 1916, sous le numéro 322958.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un Règlement de fermeture de ruelle et transférer aux riverains les lots 5 397 232 à 5 397 248 du cadastre du Québec, et créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur le bien-fonds identifié par les lettres ABNPQRSTUVA tel que montré au plan S-128 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, numéro de dossier 21383-1 en date du 29 novembre 2013 sous le numéro 1466 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce Règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles, de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel DESHAIES)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-17

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-09-17



Dossier # : 1144386008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras entre la 62e Avenue et la 63e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ». N/Réf. : 31H12-005-5170-10

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras entre la 62^e Avenue et la 63^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles » formée des lots 5 548 374 à 5 548 389 du cadastre du Québec et délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan P-392 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, dossier n° 21404-1 en date du 14 juillet 2014, sous le n° 1529 de ses minutes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-17 12:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144386008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras entre la 62e Avenue et la 63e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ». N/Réf. : 31H12-005-5170-10

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (16).

Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan P-392 Rivière-des-Prairies, par les lots 5 548 374 à 5 548 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, cinq (5) propriétaires ont refusé.

Une action est requise pour permettre la fermeture de seize (16) lots identifiés, sur le plan numéro P-392 Rivière-des-Prairies ci-joint, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 509 255 et 1 509 268 :

Par une vente de M. Hector C. Boulay suivant un acte intervenu devant M^e Yvon Delorme, notaire, sous le numéro 5925 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 21 décembre 1987, sous le numéro 3 968 324.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un Règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 548 374 à 5 548 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel

qu'identifiées au plan P-392 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, n° de dossier 21404-1, en date du 14 juillet 2014, sous le n° 1529 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce Règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel DESHAIES)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-07

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-09-17